

Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme Universitaire

« Animaux et Société »

Université de Rennes 2

2019-2020



*Riding with Death*, 1988, Jean-Michel Basquiat

## **L'esclavage des Hommes et des autres animaux : approche comparative à des fins abolitionnistes**

**Dossier libre**

**Rédigé par : Laura MONTOUT**

Sous la direction de :

Emilie DARDENNE

et Dominic HOFBAUER

## Note aux lecteurs

Pour faciliter la lecture, le sommaire et la table des matières sont cliquables, de même que les renvois vers les annexes et les titres d'annexes qui redirigent vers la partie concernée.

Des références d'articles ne comportent pas la page citée, car il s'agit d'articles en ligne sans numérotation de page.

Certaines citations ont été traduites par mes soins. C'est le cas pour les ouvrages suivants :

- BREEZE HARPER Amie, *Sistah Vegan : Black Female Vegans Speak on Food, Identity, Health, and Society*, Lantern Books, 2010.
- SPIEGEL Marjorie, *The Dreaded Comparison: Human and Animal Slavery*, Mirror Books, 1988.

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Les fondements de l'esclavage .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'oppression dans le langage .....	5
1.2 Racisme, sexisme, spécisme .....	7
1.3 Industrialisation et capitalisme.....	10
<b>2 Les moyens de coercition.....</b>	<b>13</b>
2.1 Les outils et les méthodes utilitaires .....	13
2.2 Les lois de domination et de contrôle .....	16
2.3 La propagande .....	20
<b>3 Les chemins vers la liberté .....</b>	<b>22</b>
3.1 Lutttes, révoltes, révolutions .....	22
3.2 Changer le système .....	26
3.3 L'antispécisme et la convergence des luttes.....	29
<b>4 Une comparaison nécessaire .....</b>	<b>31</b>
4.1 Comparer pour voir l'invisible et dire l'indicible.....	31
4.2 Comparer pour dévaluer les humains ?.....	33
4.3 Comparer pour revaloriser les animaux.....	37
<b>Conclusion .....</b>	<b>43</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>44</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>47</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>54</b>

## Introduction

L'esclavage des Hommes et des autres animaux<sup>1</sup>. Ce titre pose d'emblée la certitude d'un double constat : les Hommes sont des animaux ; et les animaux peuvent aussi être victimes d'un esclavage. Une telle affirmation peut sembler provocatrice si l'on en croit les vives critiques qu'elle a suscitées et continue de susciter. Mais un tel procédé rhétorique a déjà été établi par de nombreux défenseurs de la cause animale, et se voit encore aujourd'hui largement critiqué. Pourtant, c'est fort de ce constat que l'on s'attèlera à démontrer l'évidence d'une comparaison entre l'esclavage humain et celui des animaux.

Qu'entend-on par *esclavage* exactement ? Une rapide définition s'impose : l'esclave étant celui à qui l'on a retiré la liberté, liberté d'expression, de mouvement, de choix, liberté de décider de sa vie, sa volonté est donc contrainte par celui qui lui impose sa propre volonté, pouvant aller jusqu'au fait de le tuer. Le terme esclavage englobe donc aussi bien l'assujettissement physique, que l'emprise mentale exercés sur un individu dans le but de le dominer et parfois de le tuer. Cela implique alors de considérer jusqu'aux formes d'oppressions pouvant conduire au massacre.

La notion *d'esclavage* sera abordée principalement au travers de l'esclavage des Noirs - qui représente le cas le plus important dans la durée, le nombre de victimes, et l'impact socio-culturel - et très succinctement, le travail forcé des Juifs dans les camps de concentration – qui constitue l'exemple le plus récent pour le monde occidental et qui a conduit à un génocide sans précédent. Enfin, il sera aussi question d'envisager l'esclavage moderne des humains et des animaux non-humains dans le contexte actuel, à l'ère du capitalisme.

La comparaison entre l'esclavage des hommes et celui des animaux apparaît de ce fait comme une étape nécessaire pour appréhender dans sa globalité la notion d'esclavage et mettre en lumière l'exploitation des animaux. Il s'agira, à travers nos comparaisons, non pas d'assimiler les hommes au reste du monde animal, mais de mettre en exergue les caractéristiques communes de toute forme d'esclavage. Toutefois, il est important de garder en mémoire que les facteurs qui déterminent l'esclavage dépendent toujours de la conjoncture socio-économique et politique d'une époque et d'un lieu. Néanmoins, il n'est pas vain de tenter d'en dégager les similitudes afin de pousser la réflexion vers une analyse systémique du phénomène.

**Ainsi, pourra-t-on se demander : dans quelle mesure la comparaison entre l'esclavage des Hommes et celui des animaux est-elle réaliste dans une perspective abolitionniste ?**

---

<sup>1</sup> Les mots « autre » et « non-humain » ne seront pas systématiquement précisés, uniquement par souci de simplicité langagière.

Notre étude reposera sur quatre parties observant l'évolution du phénomène de l'esclavage : allant de ses origines à son abolition, en passant par les moyens ayant participé à sa mise en œuvre. La dernière partie en revanche sera une réflexion autour de l'utilité d'une telle comparaison pour défendre la cause des animaux.

Plusieurs disciplines seront explorées, car pour bien comprendre les éléments qui sous-tendent la pratique esclavagiste et conditionnent son émergence, son installation dans la durée et son abolition, il est nécessaire de tenter de poser un regard le plus large possible en adoptant un point de vue pluridisciplinaire : historique car c'est un phénomène qui a traversé les époques ; juridique puisque le droit a permis d'inscrire durablement ces règles dans le temps ; sociologique pour percevoir les systèmes de pensée inhérents au phénomène de l'esclavage ; philosophique car nous verrons à travers l'analyse de nombreux penseurs, que comme tout problème social, il est nécessaire d'y poser un regard critique, et d'y apporter un point de vue éthique.

Le choix de ce sujet est motivé par mon parcours personnel et professionnel. En effet, venant d'une communauté antillaise, j'ai été très tôt instruite et sensibilisée à l'histoire de l'esclavage et à ses répercussions socio-culturelles. Cette période de l'histoire a marqué très vivement les consciences et demeure aujourd'hui encore une plaie ouverte pour beaucoup d'habitants. En outre, c'est en tant qu'enseignante que je tâcherai d'apporter un éclairage sur le sujet, et de proposer des pistes de réflexion pour encourager les débats d'idées.

# 1 Les fondements de l'esclavage

Pour comprendre l'origine de l'esclavage, il semble important d'examiner l'ancrage linguistique, idéologique et socio-économique dans lequel il s'inscrit.

## 1.1 L'oppression dans le langage

L'objectif de cette étude n'est pas de faire un inventaire exhaustif de la terminologie de l'esclave, mais d'analyser des occurrences révélatrices des rapports de domination.

### 1.1.1 Un langage euphémisant et réificateur

Dans *La Comparaison redoutée*<sup>2</sup>, Marjorie Spiegel rappelle que de nombreux termes du langage concourent à minimiser l'oppression des animaux, et à les réduire à l'état d'objets : pour commencer, le terme *domestication* est un euphémisme puisqu'il s'agit d'une domination souvent par la violence physique et mentale, comme c'est le cas notamment lors de la domestication du cheval : l'expression *casser un cheval*, en dit long sur le processus de domestication. C'est donc au sens littéral que, quand on domestique un cheval sauvage, en réalité, on casse son esprit<sup>3</sup>. Pour Spiegel, cette expression est symptomatique du désir de contrôler la nature sauvage, figure négative associée au chaos, tandis que ce qui est civilisé est une figure positive, « même s'il doit être littéralement cassé, mort, et donc tué »<sup>4</sup>. Spiegel considère que le langage qui entoure les animaux non humains sert à justifier le racisme car il utilise une hiérarchie morale, suggérant que certains corps ont plus de valeur que d'autres, et donc par la suite, que certains groupes (humains et non humains) sont plus importants que d'autres. L'auteure met en lumière certaines occurrences : « Beaucoup de gens se sentent mal à l'aise avec l'usage de pronom *quelqu'un*. Quand il définit un animal non-humain. Peut-être se sentent-ils plus à l'aise avec le mot *quelque chose*. Mais une chose n'a pas de vie. Si vous tirez dessus, elle ne meurt pas, parce qu'elle n'a jamais été vivante. Elle ne peut pas saigner ne peut pas ressentir la douleur »<sup>5</sup>. Elle rappelle qu'en anglais, le mot fourrière signifie *écraser* et sous-entend donc que l'animal va être tué. De plus, le mot *buck*, un terme raciste qui servait à parler d'un homme noir, renvoyait aux lapins que l'on chassait et dont la tête était rapportée en trophée à accrocher au mur, tandis que la chasse aux Noirs a continué bien après l'abolition de l'esclavage<sup>6</sup>. L'auteure dénonce ainsi le rôle des mots qui, en dénigrant les animaux, forgent une pensée raciste qui dénigre les humains.

---

<sup>2</sup> Titre original : *The Dreaded Comparison : Human and Animal Slavery*.

<sup>3</sup> GIROUX Valéry « Casser un cheval pour le faire danser, c'est immensément grave », *L'Amorce*, le 07 Déc2018.

C'est aussi le cas dans des pratiques actuelles de dressage d'animaux de cirques et de tourisme tels que le « Phajaan » une pratique particulièrement cruelle de domestication des éléphants en Thaïlande par exemple. (Voir le livre pour enfants de Jean-François CHABAS, *La Loi du Phajaan*, Didier Jeunesse, 2017).

<sup>4</sup> SPIEGEL Marjorie, *The Dreaded Comparison : Human and Animal Slavery*, Mirror Books, 1988, p.87.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.57.

<sup>6</sup> *Id.*

### 1.1.2 *Un langage dominateur et animalisant*

Marjorie Spiegel met en évidence la perception de l'esclave aux yeux des propriétaires : quand un esclave était docile, on disait que c'était un bon esclave et il était même qualifié de *bon chien*. Quand il était récalcitrant ou retrouvait sa liberté, il devenait effrayant, incontrôlable, et il était dépeint comme un *chien fou*. Spiegel commente : la relation entre un chien et son maître est un exemple qui montre la relation moderne esclave/maître. Un chien est considéré par son propriétaire comme un bon chien s'il marche au pas et s'il ne court que quand il est autorisé. Si un chien désire autre chose que ce que le maître veut, il peut être battu ou en tout cas puni<sup>7</sup>.

Aux Antilles françaises, l'animalisation par le langage était un phénomène courant durant la traite des Noirs, des mots sont d'ailleurs encore empreints de cette attitude dénigrante : Le mot *mulâtre* désignait un métis né d'un parent noir et d'un parent blanc. Issu du portugais *mulato* qui signifie *mulet*, il renvoyait donc à un animal réduit au travail forcé. De même, le terme *marron* (en créole *nèg mawon*) désignait l'esclave fugitif d'origine africaine, terme provenant de l'espagnol *cimarrón*, renvoyant à un animal domestique redevenu sauvage.

De façon plus générale, le mot *bête*, synonyme de *sauvage* ou de *stupidité*, est à l'origine du dénigrement de l'animal, et par voie de conséquence de celui des humains traités de la sorte. David Chauvet, auteur de l'essai *La Volonté des animaux* en 2008, affirme : « Le mot *bête* désigne à la fois le monde animal et la stupidité, et il en ira ainsi aussi longtemps que nous aurons intérêt à négliger la volonté des animaux, à ne pas la prendre au sérieux »<sup>8</sup>. L'auteur dénonce alors la violence dont sont victimes à la fois les humains et les animaux par le biais du langage.

L'historien Charles Patterson affirme : « Traiter les gens d'animaux est toujours un funeste présage, car cela les désigne comme cibles d'humiliation, d'exploitation et de meurtre »<sup>9</sup>. Auteur de *Un Eternel Treblinka*, il rappelle que Hitler comparait les juifs à des rats et de la vermine.

De même, Marjorie Spiegel rappelle que dans l'Amérique coloniale, les Indiens<sup>10</sup> étaient considérés comme des bêtes, des prédateurs, de la vermine qui devait être traitée comme telle<sup>11</sup>. Elle écrit : « C'est parce que l'opinion sur les animaux était si faible, que les auteurs racistes ont pu propager une propagande contre les Noirs en les comparant aux stéréotypes négatifs des animaux non humains »<sup>12</sup>. Selon elle, le mépris envers les animaux est à l'origine du racisme.

---

<sup>7</sup> *Ibid*, p.38.

<sup>8</sup> CHAUVET David, « Le rôle de la mentaphobie dans l'esclavage des animaux non humains en fait et en droit », *Dogma*, mars 2016, p.9.

<sup>9</sup> PATTERSON Charles. *Un Eternel Treblinka*, Calmann-Lévy, 2008, p.54.

<sup>10</sup> La comparaison avec les animaux n'a pas toujours été insulte. Dans beaucoup de cultures, c'était même un honneur : Les Amérindiens adoptaient des noms d'animaux honorifiques tels que *Sitting Bull*, *Running Deer* pour se glorifier. C'était aussi le cas d'autres peuples comme ceux de l'Égypte ancienne. (SPIEGEL, *op.cit.*, p. 15).

<sup>11</sup> SPIEGEL., *op.cit.*, p.66.

<sup>12</sup> *Ibid*, p.3.

## 1.2 Racisme, sexisme, spécisme

Le spécisme est un terme forgé au début des années 1970 par le psychologue Richard Ryder, en comparaison au racisme - une discrimination arbitraire fondée sur la notion de race - et au sexisme – une discrimination arbitraire fondée sur le sexe. Le spécisme renvoie à la discrimination arbitraire fondée sur l'espèce<sup>13</sup>.

Le racisme, le sexisme et le spécisme ont donc une caractéristique commune : la volonté de priver de droits ceux qui n'appartiennent pas, ou pas tout à fait, à l'espèce humaine.

### 1.2.1 Le racisme et le colonialisme

La culture coloniale, favorisée par les expositions universelles, a permis de louer l'action civilisatrice de la France et l'expansion de son Empire : Des peuples africains sont amenés en France dans le but d'être exhibés. Le Jardin zoologique d'acclimatation de Paris expose des troupes de Nubiens (depuis que les Parisiens ont dévoré tous les animaux du zoo pendant le siège de 1870)<sup>14</sup>. C'est un divertissement, de masse dans une société où la notion de races humaines était établie au nom de la Science ([Annexe 1](#)). Les scientifiques justement, affluent aux expositions. La jeune femme, Saartjie Baartman, connue sous le nom « Vénus Hottentote » est présentée comme une « bête de foire », condamnée à la prostitution, exhibée nue au Jardin des Plantes de Paris. A sa mort en 1815, son cadavre est moulé puis disséqué par l'anatomiste George Cuvier, persuadé d'avoir la preuve de l'infériorité congénitale des « races à crâne déprimé et comprimé »<sup>15</sup>. Les zoos humains eurent assurément une influence sur les préjugés et la diffusion du racisme. Pour l'anthropologue Gilles Boëtsch et l'historien Pascal Blanchard, le lien est direct : « Les spectacles anthropozoologiques ont été le vecteur essentiel du passage du racisme scientifique au racisme colonial vulgarisé (...) on comprend tout de suite où sont censés se situer le pouvoir et le savoir »<sup>16</sup>.

Angela Davis, militante des Black Panthers, rappelle qu'il y a proportionnellement plus de Noirs derrière les barreaux au XXI<sup>ème</sup> siècle qu'il n'y en avait pendant l'esclavage en 1850. Elle fait ainsi le lien entre prison et esclavage : bien que le racisme explicite ait disparu avec la fin de la ségrégation et la décolonisation, le racisme structurel en revanche est encore largement présent à travers le système carcéral<sup>17</sup>.

Aussi, pouvons-nous avancer que les animaux non-humains détenus dans les zoos, les cirques, et issus de l'élevage en cages, sont eux aussi les victimes de ce même racisme structurel.

---

<sup>13</sup> RYDER, *Victims of Science*, Fontwell, National Anti-Vivisection Society Centaur Press, 1983, p. 5, [cité dans JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, « Chapitre II : L'antispécisme », dans *L'éthique animale*, 2015, pages 23 à 51.]

<sup>14</sup> ZEITOUN Charline, « À l'époque des zoos humains », *CNRS Le journal*, le 25 août 2015.

<sup>15</sup> « Vénus hottentote : une "rue Cuvier" à Paris est-elle opportune ? », *France Culture*, 01 novembre 2010.

<sup>16</sup> ZEITOUN, *op.cit.*

<sup>17</sup> DAVIS ANGELA, interview dans « Tracks Confidential », *ARTE*, 2013 (vidéo disponible sur [Arte Tracks](#)).

### 1.2.2 *Le sexisme et la domination patriarcale*

L'oppression des femmes est sans doute à la base de l'esclavage car elle est, elle aussi, étroitement liée à celle des animaux dans la société. En effet, femmes et animaux représentent l'altérité de l'homme, dans un système où le masculin incarne à la fois le supérieur et l'universel et où l'organisation sociale et juridique est détenue par les hommes. La journaliste féministe Aviva Cantor, écrit : « nulle part ailleurs le poing de fer du patriarcat n'est plus nu que dans l'oppression des animaux qui sert de modèle de formation à toutes les autres formes d'oppression »<sup>18</sup>. Elle met ainsi en exergue le pouvoir oppresseur des hommes sur les femmes et sur les autres animaux, comme étant la source des maux.

Carol J. Adams, auteure de *La Politique sexuelle de la viande, une théorie critique féministe végane*, affirme que les femmes et les animaux sont perçus comme des objets de consommation, des « référents absents », qu'on ne voit pas pour mieux les exploiter. Elle dénonce les publicités dans lesquelles les femmes sont animalisées et les animaux féminisés, et tous deux chosifiés. Leur corps est fragmenté pour mieux les « invisibiliser » : la pornographie fragmente les femmes, comme l'abattage découpe les parties du corps vendues. L'auteure dénonce les représentations des femmes et des animaux, comme moyens de s'appropriier leurs corps par le sexe masculin<sup>19</sup>. De même, l'écrivaine féministe Simone de Beauvoir écrivait dans *Le deuxième sexe*, paru en 1949, « l'homme est certes comparé à une bête, mais au roi des animaux, alors que la femme n'est que viande prête à la consommation »<sup>20</sup>. Cela renvoie à ce que Jacques Derrida appelle le « *carno-phallogocentrisme* »<sup>21</sup> c'est-à-dire le mythe de la domination virile qui consomme de la chair et détient du logos, le pouvoir de dire *je*, dans un système patriarcal.

Frances Power Cobbe, fondatrice de la *National Anti-Vivisection Society* en 1875, avait décrit le sentiment de propriété comme étant la cause de la violence contre les femmes : « L'idée que l'épouse d'un homme puisse être sa propriété, de la même manière qu'un cheval serait sa propriété [...] est la source tragique de maux et de souffrances incommensurables »<sup>22</sup>. Un sentiment exacerbé chez les hommes pauvres, qui voient leur femme comme leur seule propriété. Pour Elizabeth Fisher, « la domestication des femmes a suivi le début de l'appropriation des animaux et c'est alors que les hommes ont commencé à contrôler les capacités reproductrices des femmes, imposant la chasteté et la répression sexuelle »<sup>23</sup>. Elle dénonce ainsi le lien entre la domestication des animaux et le contrôle du corps des femmes.

---

<sup>18</sup> CANTOR Aviva, *Ms.*, août 1983, p.27, [cité dans PATTERSON, *op.cit.*, p.31].

<sup>19</sup> ADAMS Carol, Carol J. Adams, *La politique sexuelle de la viande. Une théorie critique féministe végane*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 2016 [1990], pp.52 et 35, [cité dans SEGAL Jérôme, « La solidarité féministe à l'égard des animaux », *L'Amorce*, le 18Mai 2020].

<sup>20</sup> DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, t. 1, *Les faits et les mythes*, Gallimard, 1986 [1949], pp. 329-330, [cité dans SEGAL, *op.cit.*]

<sup>21</sup> DERRIDA Jacques et Roudinesco Élisabeth, « De quoi demain... » *Dialogue*, Flammarion, 2003, p. 109., [cité dans SEGAL, *op.cit.*]

<sup>22</sup> COBBE Frances Power, « La torture conjugale en Angleterre » 1880, [cité dans SEGAL Jérôme, « La solidarité féministe à l'égard des animaux », *L'Amorce*, le 18Mai 2020].

<sup>23</sup> FISHER Elizabeth, *Woman's Creation : Sexual Evolution and the shaping of society*, 1979, [cité dans PATTERSON, *op.cit.*, p.32].

### 1.2.3 *Le spécisme à l'origine du racisme et du sexisme*

Le spécisme préexisterait au racisme et au sexisme, puisque, comme l'explique Spiegel, la notion d'humanité et d'animalité pouvant être arbitrairement déplacée selon les individus : « Être animalisé constitue donc un couperet suspendu sur la tête de chacun d'entre nous, et un couperet qui tombe chaque jour sur la tête de milliards d'animaux »<sup>24</sup>.

Le spécisme serait donc à l'origine de toutes les oppressions et contribuerait à structurer le sexisme et le racisme. Condamner l'esclavage reviendrait à condamner le spécisme.

Les parallèles sont nombreux entre les diverses formes d'oppression, qui reposent sur le même besoin de domination. Car, « aussi divergents que les cruautés et les systèmes d'oppression qui les supportent puissent l'être, il y a des points communs entre eux. Ils partagent la même essence basique. Ils sont construits sur la même relation : celle entre l'opresseur et l'oppressé »<sup>25</sup>, écrivait Marjorie Spiegel. Pour l'opresseur, explique-t-elle, toutes ses victimes sont les mêmes : « Le langage de l'oppression est similaire, même quand les victimes sont différentes. Voilà l'une des raisons pour lesquelles les expressions extérieures de l'oppression des Noirs et des animaux ont été similaires. Les victimes ne sont pas vues comme des êtres autonomes »<sup>26</sup>.

La souffrance est aussi la même, dans le sens où, si toutes les vies se valent toutes les souffrances se valent, ainsi que l'exprimait l'artiste noir américain antiraciste et antiséciste Dick Gregory : « La violence provoque (...), le même déversement de sang, la même puanteur de la mort, les mêmes prises de vie brutales »<sup>27</sup>. Pourtant, Spiegel le répète : « Ce n'est pas une situation « soit-soit ». L'idée qu'un groupe aurait des droits protégés seulement après ceux d'un groupe plus important, a été rejeté déjà dans plusieurs cas à cause de son non-sens inhérent. On a dit aux femmes d'attendre pendant des années leur droit de vote parce qu'il y avait des problèmes plus importants ; on a dit aux Noirs des États-Unis que leur esclavage était une nécessité économique qui devait continuer pour le bien le du pays »<sup>28</sup>.

D'ailleurs, Peter Singer, rappelle qu'au début des années 1970, la discrimination envers les femmes, qui constituent un groupe majoritaire, était considérée comme la dernière en vigueur. Mais désormais d'autres mouvements sont apparus, comme celui des homosexuels et d'autres groupes minoritaires. Il met en garde : « Il vaut mieux toujours se garder de parler de « dernière forme de discrimination (...) Si nous voulons éviter de nous compter du nombre des oppresseurs, nous devons être prêts à repenser jusqu'à nos attitudes les plus fondamentales »<sup>29</sup>.

---

<sup>24</sup> PATTERSON, *op.cit.*, [cité dans BURGAT Florence, «Le monde n'est pas un lieu sûr» : Une anthropologie du désastre, dans *L'Homme*, 2008, p.465].

<sup>25</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.26.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.86.

<sup>27</sup> GREGORY Dick, *Dick Gregory's Natural Diet For Folks Who Eat*, 1973, [cité dans SPIEGEL, *op.cit.*, p.96].

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.18.

<sup>29</sup> SINGER Peter, *L'Egalité Animale expliquée aux humains*, Editions Tahin party, 2011, p.11.

### 1.3 Industrialisation et capitalisme

D'un point de vue marxiste, l'esclavage s'inscrit dans l'histoire d'un rapport de classes<sup>30</sup>. Si, à l'âge du capitalisme industriel, la nature de ce rapport se définit désormais par le salariat et la privatisation des moyens de production par la classe bourgeoise, le lien qui, aujourd'hui, définit notre rapport avec les animaux reste inchangé. Il est déjà celui qui définissait hiérarchiquement le rapport de l'esclave à son maître à l'âge *antécapitaliste* : « le propriétaire d'esclave achète son travailleur comme il achète son bœuf. En perdant l'esclave, il perd un capital »<sup>31</sup>.

#### 1.3.1 L'industrialisation, force oppressante ... ou libératrice ?

Durant la traite des Noirs, le commerce des esclaves générait des profits colossaux. Un article de *L'Encyclopédie* des Lumières décrit leur marché : « Chaque tête de nègre se vend depuis trois jusqu'à cinq cents livres, suivant leur jeunesse, leur vigueur et leur santé » (Annexe 2).

Un extrait suivant précise qu'il fallait même « persuader certains esclaves qu'ils avaient été achetés pour travailler « et non pas pour être mangés, ainsi que quelques-uns se l'imaginent lorsqu'ils se voient bien nourris »<sup>32</sup>. Au XIXe siècle, la rentabilité de l'esclave baisse car l'industrialisation rend la culture de la betterave plus rentable que celle de la canne à sucre. Cela explique alors que l'esclavage ait été aboli par décret - et non par vote - à la fin de la Monarchie de Juillet. Dans les débats de l'époque, l'économiste et homme politique Du Pont de Nemours cherche à convaincre les propriétaires d'esclaves que payer des travailleurs est plus rentable que d'acheter et d'entretenir des esclaves. Il soutient son argumentation par plusieurs points<sup>33</sup>, comme celui du prix d'achat de l'esclave, de sa mortalité ou encore de la dégradation de *l'outil* par manque de soin. Il met en avant l'idée d'un éventuel « salariat », en réalité plus avantageux que l'esclavage. Mais ces discussions tournent majoritairement autour de l'aspect économique de l'esclavage si bien que la question éthique de l'asservissement est complètement éludée.

Après l'abolition, en France et en Angleterre, les propriétaires d'esclaves ont perçu des indemnités colossales pour perte « de propriété »<sup>34</sup>. Mais les planteurs français des Antilles-Guyane et de la Réunion sont tout de même face à un défi majeur : retrouver une force de travail

---

<sup>30</sup> Manifeste du parti communiste, Karl Marx, 1848 : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes. Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître de jurande et compagnon, en un mot, oppresseurs et opprimés, en opposition constante, ont mené une guerre ininterrompue (...) Dans les premières époques historiques, nous constatons presque partout une organisation complète de la société en classes distinctes, une échelle graduée de conditions sociales. Dans la Rome antique, nous trouvons des patriciens, des chevaliers, des plébéiens, des esclaves (...) dans chacune de ces classes, une hiérarchie particulière ».

<sup>31</sup> Karl Marx, *Le Capital, troisième section, la journée de travail*, Editions Folio Essais, p349.

<sup>32</sup> Le Romain, « Nègre », *L'Encyclopédie*, pp. 80-81, [cité dans BURGAT Florence, « Esclavage et propriété », dans *L'Homme*, 1998, p.20].

<sup>33</sup> Voir OUDIN- BASTIDE Caroline et STEINER Philippe, *Calcul et morale, coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIII et XIXe siècle)*, Albin Michel, 2015. Voir aussi <https://lundi.am/Climat-Il-est-parfaitement-illusoire-de-demeurer-sous-le-seuil-des-1-5-oC-13-10>

<sup>34</sup> Le décret d'abolition, rédigé par Victor Schoelcher le 27 avril 1848, prévoyait un large dédommagement des planteurs esclavagistes. Autre cas : l'état d'Haïti a été forcé de régler - en échange de la reconnaissance de son indépendance - le lourd tribut de 150 millions de francs, s'endettant sur plusieurs décennies. (DUVAL Jérôme « Haïti : De la traite à la dette », *Politix*, le 19 septembre 2017). Aux États-Unis, « À la fin de la guerre civile, en 1865, le républicain Lincoln promet aux esclaves émancipés qu'ils obtiendraient après la victoire « une mule et 40 acres de terre » (environ 16 hectares). L'idée était à la fois de les dédommager pour les décennies de mauvais traitement et de travail non rémunéré et de leur permettre de se tourner vers l'avenir en tant que travailleurs libres (...) Mais sitôt les combats terminés la promesse fut oubliée : aucun texte de compensation ne fut jamais adopté, et les 40 acres et la mule devinrent le symbole de la tromperie et de l'hypocrisie des Nordistes » Thomas Piketty, *Le Monde* du 13 06 20.

suffisante sans coercition. L'État organise et subventionne alors un système de « salariat contraint », l'engagisme<sup>35</sup>. Cela consiste à recruter des travailleurs étrangers pour des contrats longue durée (de six à douze ans), au service d'un recruteur, l'engagiste. Environ cent mille engagés sont dénombrés dans l'espace caribéen français. La majorité d'entre eux sont indiens ou chinois, tandis que les engagés africains sont recrutés de force sur les côtes africaines grâce à un « rachat » qui les a affranchis. Certains subissent une forme de coercition très forte, bien que juridiquement, à la différence de l'esclave, l'engagé soit une personne et non un « bien meuble ». De la même manière, des parallèles avec le processus historique de l'élevage se font jour. Tout comme l'esclavage des Noirs, la mécanisation et les innovations techniques ont permis de se passer de la force de travail des animaux. En conséquence, l'élevage de trait est devenu moins rentable. Tout comme les avantages fiscaux au bénéfice des propriétaires des esclaves noirs<sup>36</sup>, on verse aux propriétaires de la paysannerie des subventions pour continuer de faire tourner leur exploitation. Si les raisons de ces soutiens financiers peuvent être différentes, elles apparaissent par plusieurs aspects identiques, motivées par la concurrence du marché<sup>37</sup>. L'industrialisation en devenir des viandes cellulaires, pourrait ainsi sonner le glas de l'élevage et dessiner un scénario abolitionniste similaire. Déjà, « le nombre de personnes travaillant dans la production animale a plus baissé ces dernières décennies qu'elle ne baisserait aujourd'hui si la viande était abolie »<sup>38</sup>. Toutefois, malgré la baisse tendancielle des taux de profits, on aurait tort de sous-estimer les capacités d'accommodation de l'industrie. Comme l'expliquent Estiva Reus et Antoine Comitti, rédacteurs dans les *Cahiers antispécistes*, « la zootechnie a permis en quelques décennies une explosion des capacités de production et un abaissement prodigieux des prix de revient »<sup>39</sup>. De fait, l'écrasante majorité des animaux d'élevage en France sont détenus par les filières de l'élevage industriel : 82 % des volailles, 90% des cochons et 99% des lapins<sup>40</sup>. Françoise Armengaud, philosophe, déclare: « les souffrances animales font figure de quantité négligeable devant ces « impératifs de l'économie »<sup>41</sup>.

### 1.3.2 *Le capitalisme et l'esclavage des temps modernes*

En 1906, l'écrivain et journaliste américain Upton Sinclair publie son roman *La Jungle*. Il y décrit le fonctionnement des abattoirs des *Union Stock Yards*<sup>42</sup>. Le personnage, Jurgis Rudkus,

<sup>35</sup> L'engagisme est une forme de travail contraint, qui se manifeste dans l'impossibilité totale pour l'engagé de rompre son contrat avant le terme, ou même de négocier son salaire, fixé à l'avance. (Revue française de science politique Vol. 65, No. 5/6 (Octobre-Décembre 2015), pp. 835-860.

<sup>36</sup> Le soutien financier permis par le jeu des taxes fédérales aux bénéficiaires des propriétaires d'esclaves des états sudistes dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, avant la guerre de Sécession, (NEWMAN Katherine S., O'BRIEN Rourke, *Taxing the Poor: Doing Damage to the Truly Disadvantaged ; Chapter One : The evolution of southern tax structures*, University of Californian Press, 2011, p.3).

<sup>37</sup> La concurrence de l'Inde et de l'Égypte sur le marché du coton ruinerait finalement les états esclavagistes.

<sup>38</sup> DEL AMO, Jean-Baptiste, *L214 : une voix pour les animaux*, Flammarion, 2017, p.379.

<sup>39</sup> REUS Estiva, COMITI Antoine, « Abolir la viande », *Cahiers antispécistes* n°29, Février 2008, p.7.

<sup>40</sup> [Viande info : l'élevage industriel en France](#)

<sup>41</sup> ARMENGUAUD Françoise, *Si les lions pouvaient parler*, Essais sur la condition animale sous la dir. de Boris Cyrulnik, 1998, p. 861-862.

<sup>42</sup> Les *Union stock Yards* désignent un quartier de Chicago devenu le point central de l'industrie américaine grâce à l'emballage de viande, à telle point qu'on l'appelait la boucherie du porc pour le monde ".Les parcs à bestiaux ont permis l'essor des premières grandes entreprises mondiales américaines grâce nouvelles innovations industrielles. (Wikipedia).

immigrant lituanien, apprend comment le système exploite autant les ouvriers que les animaux de rente : « Ce que les bouchers cherchent chez un cochon, ce sont les profits (...) or c'est exactement ce qu'ils cherchent chez leurs ouvriers mais aussi chez les consommateurs »<sup>43</sup>.

L'économiste Karl Marx déplaçait déjà dialectiquement la soumission *réelle* de ce rapport social : le travailleur ne se soumet plus *formellement* au capital, c'est-à-dire avec la conscience d'un rapport de domination et d'exploitation, mais *réellement*, c'est-à-dire en abandonnant la conscience de sa propre exploitation. Il ajoute : « l'ouvrier salarié, de même que l'esclave, doit avoir un maître pour le faire travailler et le diriger. Et nécessairement, ce rapport de maître à serviteur étant admis, il est dans l'ordre des choses que l'ouvrier salarié soit contraint à produire, non seulement son salaire, mais le salaire de celui qui est son maître et son surveillant »<sup>44</sup>.

Dyne Suh, chercheuse et militante, explique dans *Marx on Slavery, Race, and Class* : « dans le système capitaliste, le processus inhumain consistant à acquérir des esclaves, commençait à ressembler à l'acquisition de matières premières et de bétail puisque des personnes libres étaient déshumanisées et commercialisées »<sup>45</sup>.

Comme pour les travailleurs du début de l'ère industrielle, l'élevage intensif, pour répondre aux besoins du capitalisme, nécessite une main d'œuvre vulnérable de personnes qui n'ont d'autre choix que d'accepter de travailler dans des conditions précaires, insalubres, peu rémunérées et de stress constant, donc dangereuses<sup>46</sup>. Dans un rapport<sup>47-48</sup> sur les conditions des travailleurs américains, les ouvriers des abattoirs décrivent des taux de production punitifs, la pression constante et la menace de licenciement qui découragent les travailleurs de signaler des problèmes de sécurité. Dans le même temps, de nombreux employeurs d'abattoir embauchent sciemment des travailleurs sans papiers dans le but de satisfaire le taux de roulement élevé de l'industrie de l'élevage, qui dépasse souvent 100% par an. Aux États-Unis, les travailleurs des abattoirs sont principalement des Noirs et autres personnes de couleurs vivant dans des communautés à faible revenus. Ainsi, les abattoirs sont souvent placés loin des mégapoles et proches des communautés défavorisées et marginalisées. Or, des études américaines ont montré que les villes disposant d'abattoirs, avaient un taux de violence supérieur à la moyenne.

Bien qu'en théorie l'esclavage ait été aboli, c'est un type d'esclavage nouveau qui s'est mis en place, basé sur la capitalisation des biens. Les animaux, toujours considérés comme tels, sont, plus que jamais assujettis et traités « comme des machines à convertir le fourrage en chair »<sup>49</sup>, entraînant avec eux, des esclaves humains, aspirés en même temps par la machinerie capitaliste.

---

<sup>43</sup> PATTERSON, *op.cit.*, p. 103.

<sup>44</sup> MARX Karl, *Le Capital*, Livre III, Chapitre XXIII : L'intérêt et le profit d'entreprise, 1894.

<sup>45</sup> DYNE Suh "Until We Are All Abolitionists: Marx on Slavery, Race, and Class", *Imho Journal*, le 22 octobre 2011.

<sup>46</sup> [Viande info : conditions de travail en abattoir](#)

<sup>47</sup> Working 'The Chain,' Slaughterhouse Workers Face Lifelong Injuries, August 11, 2016, author: Peggy LOWE,

<sup>48</sup> We Don't Know How Many Workers Are Injured At Slaughterhouses. Here's Why, May 25, 2016, author: Grant GERLOCK.

<sup>49</sup> SINGER (2011), *op.cit.*, p.35.

## 2 Les moyens de coercition

Les moyens de coercition consistent généralement en « un savant mélange de tromperie, d'intimidation, de violence corporelle... »<sup>50</sup>. Ainsi, aborderons-nous aussi bien les outils physiques d'assujettissement, que les moyens plus subtils exerçant une oppression mentale et permettant d'institutionnaliser les rapports de pouvoir.

### 2.1 Les outils et les méthodes utilitaires

Le parallèle entre l'esclavage des hommes et celui des non humains est le plus visible au travers des outils et des méthodes coercitives utilisées.

#### 2.1.1 Les outils

L'historien Karl Jacobi rappelle que les moyens de coercition servent au maître à imposer ses désirs contre ceux de l'esclave: « le fouet, les chaînes, la castration et le marquage au fer sont tous, en fin de compte, des moyens d'imposer une même fin : le contrôle par le maître »<sup>51</sup>.

Marjorie Spiegel décrit, au travers d'illustrations, les outils coercitifs et de punitifs, souvent identiques pour l'esclave humain et non-humain : muselière, collier, pilori, speculum buccal, barre de contention, camisoles...<sup>52</sup>. Autant d'outils qui sont encore couramment utilisés, surtout dans les laboratoires pratiquant des tests sur les animaux et lors des vivisections.

C'est en tant qu'historien que Charles Patterson nous retrace les pratiques esclavagistes avant même l'époque coloniale : dans les sociétés esclavagistes on utilisait les mêmes pratiques pour contrôler les animaux et les esclaves : castration, entrave, coup de fouet, chaîne, oreille coupée. En Mésopotamie on gérait les esclaves à la manière du bétail. Les Sumériens castraient les esclaves comme les animaux domestiques. Les petits garçons étaient castrés comme les bovins, et les femmes, parquées dans des camps de travail et de reproduction<sup>53</sup>.

Puis, à l'époque coloniale « dans toute l'Amérique, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le marquage au fer rouge était utilisé pour identifier les esclaves. (...) Au XIXe siècle, dans le sud de l'Amérique on utilisait le marquage pour punir les esclaves fugitifs insubordonnés, mais on l'utilisait aussi parfois pour les identifier. La Caroline-du-Sud autorisa le marquage au fer rouge et la coupe des oreilles des esclaves accusés de crimes jusqu'en 1833 »<sup>54</sup>.

<sup>50</sup> SEGAL Jérôme, « Le véganisme en Israël : un engagement peut en cacher un autre », Gallimard, « Les Temps Modernes », 2018/3 n° 699, pages 208 à 215, p.211.

<sup>51</sup> JACOBI Karl, Karl Jacobi, « Slaves by Nature ? Domestic Animals and Human Slaves », *Slavery & Abolition*, 15 (1), 1994, p. 92, [cité dans CHAUVET « Et pourtant, ils sont nos esclaves ! », *L'Amorce*, le 7 novembre 2018].

<sup>52</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, pp.34-35,39,75,88-89.

<sup>53</sup> PATTERSON, *op.cit.*, p.33.

<sup>54</sup> *Ibid.*, pp.34-35.

Le boulet, les chaînes, le collier de fer constituaient des outils d'entraves hautement symboliques pour assoir la domination du maître et contrôler l'esclave et l'animal. Des publicités de bijoux du XVIIIe siècle faisaient la promotion de tels objets, si bien qu'un joaillier vantaient ses « verrous en argent pour nègres et chiens »<sup>55</sup>.

Comme le souligne l'auteur, « les propriétaires entravaient leurs esclaves pour les mêmes raisons que les bergers entravent leurs animaux : pour limiter leur mobilité »<sup>56</sup>.

L'artiste Dick Gregory, faisait ainsi le parallèle : « Quand je regarde les animaux que les cirques tiennent en captivité, je pense à l'esclavage. Les animaux dans les cirques représentent la domination et l'oppression que nous avons combattues si longtemps. Ils portent les mêmes chaînes et les mêmes fers »<sup>57</sup>. Cette comparaison révèle alors comme une évidence que c'est à travers les outils de coercition que l'oppression est la plus manifeste.

### **2.1.2 Le transport**

Comme nous le rappelle Marjorie Spiegel, les moyens de transports utilisés pour acheminer les animaux à l'abattoir sont souvent comparables, voire les mêmes que ceux ayant servi durant la traite des Noirs et la Shoah : les Juifs étaient transportés dans des voitures à bétail et les navires négriers servaient aussi de bateaux à bestiaux (Annexe 3).

L'auteure nous livre un aperçu des conditions de transports déplorables : « Les longs voyages dans lesquels étaient transportés les esclaves dans des navires négriers dans des conditions horribles, causaient d'importantes perte de poids, à hauteur de 9 % du poids total du corps en seulement 2 jours, en raison du stress du transport ».

De même, établit-elle le parallèle avec les animaux d'élevage actuel : « le stress occasionné par le transport est parfois si grand que l'animal perd même du poids en os. Le bétail stressé est victime de ce que l'on appelle la fièvre du transport à cause de laquelle des centaines de milliers d'individus meurent chaque année »<sup>58</sup>.

Spiegel cite à ce propos, le Dr Alexander Falconbridge, lorsqu'il décrit les bateaux transportant les esclaves noirs : « le pont, qui est le plancher de leurs chambres, dans le navire négrier, était tellement couvert de sang et de mucus (...) que cela ressemblait à un abattoir »<sup>59</sup>. Les récits historiques relatant les transports d'esclaves témoignent ainsi du traitement similaire que subissent esclaves humains ou non-humains.

---

<sup>55</sup> *Id.*

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.36.

<sup>57</sup> GREGORY Dick, « The Circus : It's Modern Slavery », *Marin Independent Journal*, 28 avril 1998, (disponible sur [Peta](#)) [cité dans CHAUVET, (2018), *op.cit.*]

<sup>58</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, pp.42-43

<sup>59</sup> FALCONBRIDGE Alexander *Compte rendu de la traite des esclaves sur la côte africaine*, 1788, [cité dans SPIEGEL, *op.cit.*, p.55].

### 2.1.3 La terreur

Pour contrôler les opprimés et les rendre plus dociles, les oppresseurs exerçaient une forme de terreur perpétuelle pour les dissuader de partir. Les animaux servaient de moyen pour exercer la terreur contre les humains. Les chiens dressés servaient d'outils d'oppression : durant l'esclavage des Noirs c'était les chiens des contremaîtres, dans un contexte postcolonial, les *dog nigger*<sup>60</sup>. Spiegel rappelle que les esclaves en fuite étaient chassés et abattus de la même manière que les animaux le sont aujourd'hui, et il était courant d'employer des chiens entraînés à haïr les Noirs : « Jusqu'à 1831, dans tout le Sud des Etats-Unis, il y avait des hommes qui faisaient leur profession d'entraîner les chiens à chasser les Noirs »<sup>61</sup>.

Comme l'explique Frederick Douglass, ancien esclave échappé : « Le maître blâme le contremaître, le contremaître [blâme] l'esclave et l'esclave [blâme] les chevaux, les bœufs et les mules. La violence retombe sur les animaux par voie de conséquence. » En effet, durant la période esclavagiste les animaux étaient utilisés contre les esclaves : le cheval était le symbole de la répression puisqu'il était conduit par un commandeur pour superviser et punir les esclaves, de même que les chiens, dressés à chasser les esclaves en fuite, comme le décrit l'écrivain martiniquais Patrick Chamoiseau dans *L'Esclave Vieil Homme et le Molosse* de 1997.

Enfin, la séparation de la famille agit comme un moyen coercitif qui prive la victime de sa liberté sociale. Spiegel met en exergue cette privation : « L'un des aspects les plus tragiques de la vie d'un esclave est la destruction de la famille, et plus largement, de la structure sociale »<sup>62</sup>. Frederick Douglass, en tant qu'ancien esclave, écrit son autobiographie *American slave* en 1845, dans laquelle il raconte avoir été séparé de sa mère très tôt après sa naissance, une pratique courante chez les esclavagistes. De même, Ruth Harrison, écrit dans *Animal machines* en 1964 : « Le premier instinct que le fermier brime chez tout animal, est celui du nouveau-né (...) un veau est retiré à la vache à la naissance ou très vite après »<sup>63</sup>. Spiegel ajoute : « Tous les jours, de façons innombrables les humains détruisent les relations entre les animaux, dans la nature et arbitrairement. ». Elle fait référence notamment à la chasse, la pêche et toutes les activités humaines de modification du territoire qui brisent des habitats, séparent les membres de groupes sociaux et anéantissent des vies en les privant de leur liberté sociale.

---

<sup>60</sup> Voir le roman *Chien blanc*, de Romain Gary, écrit en 1969, adapté au cinéma dans le film *Dressé pour tuer*, de Samuel Fuller en 1982.

<sup>61</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.59.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p.43.

<sup>63</sup> HARRISON Ruth, *Animal machines*, 1964, [cité dans SPIEGEL, *op.cit.*, p.43].

## 2.2 Les lois de domination et de contrôle

Les rapports supposés égalitaires entre les hommes sont encadrés par la loi, mais concernant les animaux, il s'agit souvent de rapports de domination que les humains tentent de contrôler.

### 2.2.1 Une juridiction paradoxale

Pour la France, l'abolition fut décrétée en 1848 dans les colonies françaises après un imbroglio dû à de nombreuses autorisations, décrets, trêves et rétablissements<sup>64</sup>. Le cas le plus symptomatique de ce parcours chaotique est celui de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui stipule dans son article premier que « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Maintenir des hommes en esclavage était donc contraire aux Droits de l'Homme. Mais l'émancipation des esclaves était cependant contraire à l'article XVII de la Déclaration<sup>65</sup> qui protégeait le droit de propriété des maîtres. Dans les débats sur cette question, le cas du parti colonial esclavagiste est édifiant : pour rejeter l'idée d'une possible égalité avec des esclaves et conserver leurs titres de propriété, le parti refusa la formulation « *naître et demeurer libre* », ainsi que la devise nationale « *Liberté, égalité, fraternité* », et rétorqua à la place : « *Liberté, égalité, propriété* »<sup>66</sup>.

Pour les animaux non-humains, le postulat de l'égalité des droits entre les Hommes, n'a pas eu un effet positif. En effet, tandis que dans la sphère humaine on réussissait enfin à accorder une égalité juridique à tous les hommes, on entérinait un peu plus l'idée que les animaux non-humains étaient exclus de cette sphère morale de considération. Peter Singer en fait le constat : « Comme n'importe qui, je considérais bien sûr que tous les hommes sont égaux mais je n'avais pas beaucoup réfléchi à ce que ça voulait dire : On fait plus qu'englober les êtres humains dans la sphère de l'égalité morale on en a exclu les animaux non humains »<sup>67</sup>.

Ces achoppements juridiques historiques montrent que la loi a inscrit durablement la domination de l'homme sur l'animal (et donc sur l'esclave), en défendant les intérêts humains et économiques, au nom de la propriété.

---

<sup>64</sup> Le début de la traite négrière commença en 1594 avec la première expédition négrière (À l'échelle mondiale, on situe le début de la traite occidentale en 1441 par les navigateurs portugais), mais la colonisation française s'est faite bien après, malgré des autorisations - en 1626 et 1642 par Louis XII - de déporter des esclaves. Et tout bascule en 1674 sous Louis XIV avec la promulgation du Code noir en mars 1685. L'abolition se fait après un premier décret en 1794, un rétablissement de l'esclavage en 1802, une trêve de 100 jours par Napoléon Ier en 1815 et plusieurs lois françaises d'abolition en 1817, 1827 et 1831. (FUNES Nathalie, « Comment la France a aboli une première fois l'esclavage », *L'OBS*, le 03 février 2019).

<sup>65</sup> L'article XVII de la DDHC stipule : « les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

<sup>66</sup> GAUTHIER Florence, « Le bonheur de tous comme horizon », dans *Manière de voir*, n°166 - août-septembre 2019.

<sup>67</sup> SINGER Peter, *La Libération Animale*, Grasset, 1990, p.43, [cité dans PATTERSON, *op.cit.*, p.230].

### 2.2.2 *Le droit de propriété*

La propriété n'est pas une condition nécessaire de l'esclavage, rappelle David Chauvet. En effet, il y a de l'esclavage illégal donc, sans droit de propriété<sup>68</sup>. Toutefois, de façon universelle, l'esclavage semblait relever du droit naturel. Les juristes romains eux-mêmes, ne faisaient pas la distinction entre *droit naturel* et *droit des gens*, si bien que l'Empire romain, qui pratiquait largement l'esclavage, considérait ce dernier comme « une disposition naturelle, qui se transmet presque biologiquement »<sup>69</sup>. Les enfants d'esclaves devenaient automatiquement des esclaves. Dans la loi romaine, l'esclave était rangé dans la catégorie des choses appropriables (*res mancipi*), tandis que le maître détenait le droit de propriété lui permettant « d'user et d'abuser de sa propriété, c'est-à-dire de la vendre, la donner et la détruire (*jus utendi, abutendi*) ». Au contraire, l'esclave, en tant que propriété, ne se possédait pas lui-même puisqu'il était devenu, dans son identité, « le bien d'un autre »<sup>70</sup>. Florence Burgat écrit : « La servitude de l'esclavage a pour caractéristique le fait que l'individu soumis est tout entier le bien d'un autre, corps et âme »<sup>71</sup>. Cela signifie que l'individu tout entier disparaît derrière son propriétaire. Le philosophe Hegel avait déjà mis en évidence cette annihilation de l'individu appropriable en écrivant : « À l'être vivant qui devient ma propriété, je donne une autre âme, je lui donne mon âme »<sup>72</sup>. L'esclave, privé de toute propriété, ne pouvait pas même posséder une famille en se mariant et sa progéniture n'était pas considérée comme lui appartenant. Au contraire, pour le maître, le droit civil romain conférait au père, les pleins pouvoirs sur ses enfants. Dans un tel contexte patriarcal, comment ne pas s'attendre à ce que la toute-puissance du maître sur son esclave ne paraisse naturelle ?

L'historienne Elizabeth Hardouin-Fugier rappelle les débats houleux à la séance parlementaire, lorsque le général Grammont tente de faire voter la première loi nationale de protection animale : « Le général Philippe Delmas de Grammont propose la première loi nationale de protection animale en France. « Quiconque se sera rendu coupable d'actes de cruauté ou de mauvais traitement envers les animaux, (...) » sera puni. (...) L'opposition s'inquiète : la loi porterait « atteinte à la propriété, à la liberté (...) », puis la ridiculise : « Dira-t-on qu'on exerce un acte de cruauté contre un animal dont on crèvera les yeux afin de l'engraisser, pour le servir plus tard sur une table splendide ? » « Certainement », répond Victor Schoelcher ». L'historienne commente : « un anti-esclavagiste vole ainsi au secours d'un militaire bonapartiste ! »<sup>73</sup>. Ce récit d'apparence anecdotique reflète la relation qui unit la cause des droits humains à celle des droits des animaux.

---

<sup>68</sup> CHAUVET, (2018), *op.cit.*

<sup>69</sup> BURGAT (1998), *op.cit.*, p.17.

<sup>70</sup> Voir le livre de Florence Burgat, *Le Bien d'un autre*, 2018.

<sup>71</sup> BURGAT (1998) *op.cit.* pp. 11, 30.

<sup>72</sup> HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, 1982, p. 102, [cité dans BURGAT (1998), *op.cit.*, p.11].

<sup>73</sup> HARDOUIN-FUGIER Elisabeth, « Quelques étapes du droit animalier : Pie V, Schoelcher et Clémenceau », *Le Seuil, Pouvoirs*, 2009/4 n° 131, pages 29 à 41, p.36.

### **2.2.3 La protection de l'esclave (humain)**

Dans le droit romain, le statut de l'esclave a évolué. L'empereur Adrien ôta finalement au maître le droit de vie et de mort sur son esclave, la loi d'Antonin le Pieux permettant dès lors de le condamner pour homicide. L'esclave n'était donc plus tout à fait considéré comme une chose, mais reconnu en tant que propriété vivante, ce qui lui permet de bénéficier de quelques mesures de protection. Cependant, ainsi que le souligne Montesquieu, le dommage causé à l'esclave d'autrui n'est puni que parce qu'il porte atteinte à la propriété d'un autre ; c'est donc essentiellement l'intérêt du maître qui est pris en compte. Puis, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la traite atlantique, le gouvernement français décide d'encadrer l'esclavage pour en limiter les abus. Le Code noir<sup>74</sup> conserve l'interdiction pour le maître de porter atteinte à l'esclave d'autrui, et le rend coupable en cas de torture et de mutilations sur son propre esclave, quoi qu'il reste cependant légal d'enchaîner et de battre ses esclaves (art.42 et 43). Des contradictions majeures persistent, puisque la réglementation ne cherche pas à modifier le statut de l'esclave : Il reste stipulé : « les esclaves, des êtres meubles » (art. 44), ce qui, en dépit des mesures de protection, ne remet pas en cause le principe de l'esclavage.

### **2.2.4 La protection de l'esclave (non-humain)**

Concernant les animaux non-humains, la législation actuelle est telle que leur meurtre est interdit dans certains cas et pour certaines espèces (article R655- 1 du Code pénal, mais il ne s'agit que d'une peine contraventionnelle) de même, leurs mauvais traitements, sévices et actes de cruauté sont aussi interdits (art. L214-3, L215-11 du Code rural, et 521-1 et R654-1 du Code pénal). Nous avons reconnu leur nature sensible : la loi du 10 juillet 1976 du Code rural stipule : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » (art. L. 214-1), et en 2015, le Code civil dispose : « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. » (art. 515-14).

Esclaves (humains) et animaux (non-humains) ont donc des statuts juridiques identiques. Selon Florence Burgat « Cette analogie n'est pas surprenante, puisque c'est le droit des choses qui régit ces biens que sont les esclaves et les animaux utilitaires ». Elle souligne également que « la protection juridique de l'animal n'a pas pour objectif de remettre en question le principe de l'exploitation, mais avant tout d'en adoucir les modalités »<sup>75</sup>.

Par ailleurs, les animaux sont protégés de façon inégale car toutes les espèces ne sont pas visées par ces dispositions, en particulier les animaux dits de rente, et la souffrance n'est pas même

---

<sup>74</sup> Le Code noir, dont la première version fut édictée en 1685 par le fils du grand Colbert, ministre de Louis XIV, visait à réglementer les châtiments infligés aux esclaves, à déterminer les quantités de nourriture devant leur être fournies (articles 22 à 25) et à imposer les jours de repos ordonnés par l'Église (article 6). (BURGAT (1998), op., cit., p.15.)

<sup>75</sup> BURGAT, (1998) *op.cit.*, pp.14, 77.

épargnée aux animaux sauvages encore considérés comme des choses sans maître (res nullius), n'étant donc pas protégés par un titre de propriété et pouvant s'acquérir gratuitement.

Dans le cas des animaux sauvages, Marjorie Spiegel dénonce *l'hypocrisie* des lois relatives à la chasse qui protègent arbitrairement certaines espèces durant trois mois de l'année mais déclare la saison ouverte durant les neuf autres mois de l'année : « De pareilles lois, sont motivées non pas par le désir de protéger les animaux, mais par celui de garantir de nombreuses cibles de chasse pour le futur ». L'auteure rappelle d'ailleurs que ce n'est qu'en 1863 que la loi américaine reconnaît la chasse des Noirs comme un acte condamnable, alors que chasser un animal non humain est encore un acte totalement légal. Spiegel souligne alors le caractère anthropocentré de la juridiction : « Les lois sont pratiquement toutes faites pour s'accommoder aux humains »<sup>76</sup>. Cette assertion n'est pas sans rappeler la critique biblique de Milan Kundera : « La Genèse, a été rédigée par un homme, pas par un cheval (...) Il est plus probable que l'homme a inventé Dieu pour sanctifier le pouvoir qu'il avait usurpé sur la vache et le cheval »<sup>77</sup>.

Ainsi, David Chauvet propose de faire apparaître le terme « esclavage » pour les animaux non-humains dans le Code rural, de la même façon que le Code noir parlait d'esclavage pour les humains : « L'esclavage des animaux est un esclavage qui ne dit pas son nom. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si le mouvement juridique réformateur qui tend depuis une quarantaine d'années à améliorer le statut juridique des animaux ne contribue pas de façon paradoxale à cette invisibilisation de l'esclavage des animaux dans le droit, et s'il ne faudrait pas revendiquer, quitte à paraître nécessairement fantaisiste dans une société en plein déni, la reconnaissance de cet esclavage des animaux, et que le Code rural parle d'esclaves au sujet de certains animaux (...) comme le Code noir de 1685 parlait d'esclaves au sujet de certains humains (...) »<sup>78</sup>. Il s'agit donc de rendre visible cette pratique de l'esclavage des animaux, dans une société qui refuse d'en parler, voire qui falsifie sciemment les mots pour perpétrer un système d'injustice institutionnalisée. Pour Patrick Llored, professeur de philosophie, la société a en effet institutionnalisé la violence envers les animaux et cet esclavage « se confond avec le fonctionnement normal » des institutions. Il décrit d'ailleurs le droit, comme « l'instrument de l'opresseur » car la juridiction a fait de l'animal un bien à la disposition de l'homme, une marchandise. Il insiste : « les animaux sont les premières victimes d'une société esclavagiste »<sup>79</sup>, citant l'historien Olivier Grenouilleau<sup>80</sup>. Il est vain d'accorder des droits aux animaux dans une société esclavagiste. Seule une abolition politique permettra d'instaurer des droits aux animaux.

---

<sup>76</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.23.

<sup>77</sup> KUNDERA Milan, *L'Insoutenable Légèreté de l'être*, 1984, p.416, [cité dans PATTERSON, *op.cit.*, p.38].

<sup>78</sup> CHAUVET (2018), *op.cit.*

<sup>79</sup> LLORED Patrick, « Esclavage humain, esclavage animal » : Extrait de la conférence *Pourquoi faudrait-il donner des droits aux animaux ?* Lyon, le 4 février 2015 (disponible sur [L214 blog](#)).

<sup>80</sup> *Qu'est-ce que l'Esclavage ? Une histoire globale*, Gallimard, 2014.

Selon Grenouilleau: Une société est esclavagiste du moment où l'esclavage est institutionnalisé dans le droit, les mœurs, les coutumes.

## 2.3 La propagande

Tout oppresseur a intérêt à user de sa propagande pour dissimuler et justifier sa machinerie. Et quand la cruauté est institutionnalisée, les membres de la société y participent bon gré, mal gré.

### 2.3.1 Cacher la vérité

Marjorie Spiegel affirme « la société sert à endoctriner ses membres dans son macro esprit »<sup>81</sup>, c'est-à-dire que les pensées de domination ne s'opèrent pas dans l'esprit d'un seul individu, mais se développent à une échelle sociétale. C'est donc à travers la structure de la société que se jouent les rapports de pouvoir. Il faut alors déployer une énorme quantité d'énergie sociale et de pensées pour conserver ce pouvoir en maintenant à distance les empathies. Les maîtres d'esclaves ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour cacher l'oppression car ils savaient que le secret était la meilleure protection de leur pouvoir. La cruauté institutionnalisée de l'esclavage des Noirs aux États-Unis a été maintenue secrète grâce à des plantations isolées.

Puis, après l'abolition, de petites communautés xénophobes cachaient au monde extérieur la façon dont elles traitaient le peuple noir. Ainsi, la ségrégation servait à aveugler ceux qui étaient en dehors du système. Comme le rappelle Spiegel, la cruauté institutionnalisée envers les animaux opère de la même façon : les tenants du système mobilisent des efforts considérables pour que l'élevage, la vivisection, et la chasse puissent continuer grâce au secret et à la distanciation. En effet, il est particulièrement difficile d'avoir accès aux laboratoires de vivisection pour un citoyen sans enfreindre la loi. De même, le public n'est généralement pas admis dans les fermes-usines, bâtiments aveugles sans fenêtres, perdus dans des champs isolés, construits en dehors des sentiers battus, loin des villes.

Ainsi, pour garder intact ce système il est nécessaire de dissimuler les animaux assujettis. L'industrie de la viande a bien compris cela en s'appliquant à dissocier les animaux, du produit fini : la chair devenue viande, est présentée comme un produit manufacturé anodin, pour éviter l'aversion des consommateurs face à la souffrance endurée par les animaux.

Matthieu Ricard, auteur du *Plaidoyer pour les animaux*, dénonce les représentations idylliques des fermes dans les livres pour enfants et dans la publicité. Il souligne : « nombre d'enfants ne s'habituent à consommer de la viande qu'à la suite de l'insistance de leurs parents. À cela s'ajoute les efforts délibérés de l'industrie afin de tromper le public sur la nature des fermes modernes, mettant ainsi un écran opaque entre eux et la réalité »<sup>82</sup>.

---

<sup>81</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, page 86.

<sup>82</sup> RICARD, Matthieu, *Plaidoyer pour les animaux, vers une bienveillance pour tous*, Allary Editions, 2014, p.55.

### 2.3.2 *Une mission civilisatrice*

La propagande esclavagiste consistait aussi à véhiculer l'idée d'une mission civilisatrice. La religion chrétienne imposa l'idée que la nature sauvage s'oppose à l'humanité civilisée pour qui Dieu a créé toute chose. De même, Kant considérait que « les Européens devaient éduquer les nations sauvages qui incarnent « un certain degré de barbarie »<sup>83</sup>.

Spiegel souligne que la version mal comprise de la théorie de l'évolution de Darwin était tout ce dont les oppresseurs avaient besoin pour éviter de donner une valeur à la vie de leurs victimes. Elle écrit : « Il semble que le désir d'opprimer les autres est si ancré chez beaucoup d'humains qu'ils peuvent même déformer une théorie libératrice en son inverse »<sup>84</sup>. Elle dénonce aussi les images publicitaires et la littérature qui ont servi de vecteur à la propagande de l'opresseur : « Souvenons-nous de ces graphiques qui dépeignaient l'évolution des primates à travers différents hominidés, jusqu'à une personne noire, et finalement un parfait mâle aryen. Cela a été complètement rejeté en tant que propagande raciste »<sup>85</sup>. Des écrivains pro-esclavage tels que James Boswell au XVIII<sup>e</sup> siècle déclaraient même que l'abolition de l'esclavage aurait été extrêmement cruel pour le sauvage africain qui a été sauvé de massacres et introduit à une vie beaucoup plus heureuse. De façon similaire, il était (et est encore) largement courant d'entendre que la domestication était bonne pour les animaux, les civilisant et augmentant leur nombre. « Nous multiplions la vie, sensation et jouissance »<sup>86</sup>. Ainsi, de nombreux arguments véhiculés par les esclavagistes sont encore soutenus par ceux qui défendent l'élevage ([Annexe 4](#)).

### 2.3.3 *La complicité des spectateurs*

Pourtant, nous dit Spiegel, les secrets ne peuvent pas être gardés très longtemps, « à moins que des témoins potentiels souhaitent ignorer la réalité. Elle déclare : « les étrangers du système ne sont pas de simples spectateurs, ils sont complices de ce système. Presque tout le monde a été nourri par les fruits de la cruauté »<sup>87</sup>. Cela dénonce à la fois la passivité généralisée des membres de la société, et la responsabilité partagée dans le maintien du système d'oppression.

Renan Larue, auteur du livre *Le végétarisme et ses ennemis* confirme cette assertion en écrivant : « En vérité, il est bien difficile de désigner l'ennemi ou les ennemis des animaux. Nous sommes tous coupables ». Il rappelle que « Porphyre relevait déjà cet étrange paradoxe : personne n'est vraiment coupable parce que tout le monde l'est d'une manière ou d'une autre »<sup>88</sup>. Aujourd'hui, tout le monde a beau savoir la cruauté institutionnalisée envers les animaux, peu de gens la combattent activement.

---

<sup>83</sup> KANT Emmanuel, *Propos de pédagogie*, 1803, [cité dans BURGAT Florence, *Animal, mon prochain*, 1997, p.84].

<sup>84</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, pp.79, 80.

<sup>85</sup> Ibid, p.21.

<sup>86</sup> THOMAS Keith, *Man in the Natural World*, 1983, [cité dans SPIEGEL *op.cit.*, p.67].

<sup>87</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, page 74.

<sup>88</sup> LARUE Renan, « Faut-il politiser le véganisme ? », Presses Universitaires de France, *Cités*, 2019, p. 37.

## 3 Les chemins vers la liberté

« Malcolm X disait des Afro-Américains qu'ils devaient se battre pour la liberté « par tous les moyens nécessaires », (...) [De même] les humains qui agissent au nom des animaux ont le devoir (...) de les protéger par tous les moyens nécessaires »<sup>89</sup>.

### 3.1 Lutttes, révoltes, révolutions

Les combats pour les droits des hommes, autant que ceux pour les droits des animaux sont un moyen de contester l'oppression et de tenter de se réapproprier la liberté.

#### 3.1.1 L'exemple de l'abolition de l'esclavage des Noirs

La lutte pour la libération animale est souvent comparée à celle des Noirs. Peter Singer, auteur de *Libération Animale* a plusieurs fois comparé le sort des animaux non-humains à celui des esclaves noirs, du fait de la durée et de la quantité de souffrances engendrées. Il a alors affirmé : « La tyrannie des hommes sur les animaux non-humains a causé et continue de causer aujourd'hui une somme de souffrance et de douleur qui ne peut être comparée qu'avec celle résultant des siècles de tyrannie exercée par les hommes blancs sur les hommes noirs »<sup>90</sup>.

Il est donc logique de se demander si les chemins qui ont conduit à libérer les Noirs peuvent servir de modèle pour libérer les animaux. Marjorie Spiegel affirme : « bien qu'il y ait des cas innombrables d'animaux qui se sont échappés de zoos, de cirques, d'abattoirs, il n'a pas encore été démontré que les animaux puissent se rebeller de façon organisée, tandis que les Noirs réduits en esclavage ont réussi à (...) organiser des rébellions et des évasions organisées »<sup>91</sup>.

Certains affirment ainsi que les animaux ne peuvent pas revendiquer eux-mêmes leur liberté. Pourtant, « chaque jour, dans tous les abattoirs du monde, les animaux résistent, ils tentent de fuir, opposent une résistance physique (...), se débattent (...). Ce sont des gestes brefs, d'aucuns diront anecdotiques. Des rébellions esquissées, impitoyablement réprimées »<sup>92</sup>. Chaque animal en souffrance résiste. Cette résistance prend des formes multiples, comme chez les humains : elle peut être active (offensive) par l'évasion et la lutte physique, ou passive (défensive) par le refus de bouger, les cris et les gestes pour se débattre. De nombreux animaux se sont évadés, comme Tatiana, Mévy, Tyke<sup>93</sup>. Témoins et parfois acteurs de la résistance animale, les sanctuaires sont des symboles de libération animale, comparables aux zones de marronnage ayant permis de proposer de nouveaux modèles sociétaux. Reconnaître la résistance animale est une étape aussi importante que celle qui vise à reconnaître la souffrance et la conscience animale ([Annexe 5](#)).

<sup>89</sup> BEST Steven, « Paralysie du pacifisme : Une défense de l'action directe militante et de la violence », *Cahiers antispecistes*, n°39, 2017, p.27.

<sup>90</sup> SINGER (2012), *op.cit.*, p.15.

<sup>91</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.26.

<sup>92</sup> DEL AMO, *op.cit.*, p.387.

<sup>93</sup> SANVISENS Amandine, « La résistance animale », conférence publiée le 08 août 2018 sur [Question-animale.org](http://Question-animale.org).

### 3.1.2 Les mouvements abolitionnistes

En France, ce n'est que le 10 mai 2001, grâce à la loi Taubira, que le Sénat reconnaît l'esclavage comme *crime contre l'humanité*. Pourtant, dès 1794, Thuriot, député de la Convention, qualifie l'esclavage de « *crime de lèse-humanité* »<sup>94</sup>, rappelle l'historien Pierre Serna. Dans le cas des animaux, non seulement leur esclavage n'a jamais été reconnu, mais c'est un esclavage qui perdure depuis des millénaires.

C'est pourquoi, le 10 mai - jour symbolique de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, en référence à la loi Taubira - l'association 269 Life demande que soit reconnu l'esclavage des animaux non-humains (la population y est opposée et dénonce un effacement de la cause noire).

Le mouvement moderne de libération animale a environ un demi-siècle, et son essor s'explique surtout par la démocratisation d'internet ayant permis de donner de la visibilité aux conditions d'élevage et d'abattage. Le mouvement s'intensifie dès 2005, quand le militant et journaliste américain Éric Marcus publie son essai *Meat market*. En France, Antoni Comiti propose une analyse comparative entre le mouvement d'abolition de l'esclavage au XVIIIe siècle et le mouvement de libération animale<sup>95</sup>. Dans le même temps, la création de la Veggie Pride depuis 2001, permet de célébrer « la fierté de ne pas participer au massacre »<sup>96</sup>.

Depuis, on a vu un éclatement de luttes protéiformes : tracts ; soutiens financiers ; pétitions pour des options végétaliennes dans les hôpitaux, prisons, cantines ou entreprises ; demande de mises à jour des recommandations officielles en matière de nutrition ; veillées silencieuses près des abattoirs ; lanceurs d'alerte au sein des entreprises ; vente de substituts aux produits-animaux ; ouverture de restaurants végétaliens ; sabotage des noms de compagnies ou de produits ; plainte contre les auteurs de sévices envers les animaux ; protestations contre l'utilisation d'animaux dans la recherche scientifique ; promotion d'un étiquetage des aliments rendant compte des conditions de vie des animaux ; mise en scène de rue pour représenter la vie et la mort des animaux gardés en captivité ; abreuvement des animaux lors des trajets vers l'abattoir ; édition de revues ou des magazines consacrés au véganisme ; appel à une évolution du statut juridique des animaux ; réunions, colloques, conférences publiques ; création de partis politiques...<sup>97</sup>.

Ces stratégies participent à créer une contre-culture visant à affaiblir l'hégémonie carniste. Et ces luttes sont en général non violentes, rappelant celles des droits civiques pour les Noirs<sup>98</sup>.

---

<sup>94</sup>PINCAS Eric « Briser les chaînes des non-dits », dans « Les vérités sur l'esclavage », *Historia*, mensuel 878 de février 2020.

<sup>95</sup> Présenté dans le cadre des Estivales de la question animale, puis revendiquant la « fermeture des abattoirs » en 2010.

<sup>96</sup> DEL AMO, *op.cit.*, p.378.

<sup>97</sup> GIROUX Valéry et LARUE Renan, « Chapitre IV. Vers la libération animale, dans *Le véganisme*, 2019, pages 95 à 121.

<sup>98</sup> Martin Luther King, mena jusqu'à sa mort, des campagnes d'action non-violente pour la lutte des droits civiques des Noirs. Tom Regan souligne cependant que King n'a pas assuré à lui seul la conquête des droits civiques puisque Malcom X, les Black Panthers et les militants qui embrasaient les villes, exerçaient une forte pression en faveur du changement (BEST, *op.cit.*, p.20.)

### 3.1.3 *La violence, oui ou non*<sup>99</sup>

Les groupes de défense des droits des animaux ont été nombreux à mener des actions directes. L'*Animal Liberation Front* revendique la comparaison entre la lutte pour les droits des humains et celle pour les droits des animaux en ces termes : « Si nous sommes des voleurs, de même étaient les membres du chemin de fer clandestin (...) qui libéraient les esclaves du Sud »<sup>100</sup>.

De même, le militant Steven Best interroge : « Pourquoi les combattants et résistants au nazisme sont-ils portés aux nues, et les militants de l'ALF qualifiés de terroristes ? (...) Il est clair, s'il nous faut expliquer cette hypocrisie, que ce n'est pas tant sur les méthodes de l'action directe que les gens sont en désaccord, que sur les sujets pour qui ces actions sont entreprises »<sup>101</sup>.

Mais la question n'est pas de savoir si certains défenseurs des droits des animaux recourent à la violence, la vraie question est de savoir si cette violence est justifiée, disait Tom Regan. Dans son ouvrage *How to justify violence*, il précise que la violence est parfois nécessaire pour secourir les animaux qui eux, sont innocents. Mais il dit que cette violence ne doit être utilisée que lorsque l'on a épuisé toutes les alternatives non violentes, car, et il insiste, la violence commise par des défenseurs des droits des animaux est selon lui en contradiction sur le plan moral avec la logique antispéciste qui prône le respect de tous les individus. Il défend donc une lutte pacifiste.

A contrario, Peter Singer estime qu'une action illégale, même violente, peut être justifiée, si la balance coûts / bénéfices est favorable. Il faut voir cette pensée dans une logique utilitariste. Même Gandhi, figure majeure de la lutte non-violence reconnaissait toutefois qu'il avait « plus d'admiration pour les gens qui ont le courage de recourir à la violence que pour ceux qui embrassent la non-violence par lâcheté ». Cela signifie que l'indifférence et la paresse face à l'injustice sont moralement condamnables, même dans les luttes pacifistes.

Dans ce même esprit militant, l'écrivain et homme politique martiniquais Aimé Césaire écrit dans son *Cahier d'un Retour au Pays natal* : « Et surtout mon corps aussi bien que mon âme, gardez-vous de vous croiser les bras en l'attitude stérile du spectateur, car la vie n'est pas un spectacle, (...) car un homme qui crie n'est pas un ours qui danse »<sup>102</sup>. Ces vers, tout en jouant avec l'univers du spectacle qui déguise la réalité et inhibe les esprits et masque la souffrance, laissent percevoir une critique détournée des pratiques circassiennes où les spectateurs passifs ne perçoivent rien de la violence dissimulée derrière l'attitude docile de l'animal dompté.

---

<sup>99</sup> Voir l'essai de Günther Anders, sur les tactiques d'opposition aux oppressions, en particulier, l'assassinat : Günther Anders, *La violence oui ou non*, éditions Fario, 2014.

<sup>100</sup> Site de [l'ALF](#)

<sup>101</sup> BEST Steven, *op.cit.*, p.27.

<sup>102</sup> CESAIRE Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal*, éd. Présence africaine, 1956, p. 42.

### 3.1.4 Lutter pour la conscience

Reconnaître la conscience de soi et l'autonomie individuelle des animaux est une étape cruciale selon Steven Wise, fondateur du Nonhuman Rights Project (NhRP)<sup>103</sup>, qui dénonce la captivité des animaux en affirmant : « ils sont les esclaves des personnes »<sup>104</sup>.

Ayant pris conscience de cette réalité injuste, de nombreuses personnes se pose comme des objecteurs de conscience, revendiquant de façon individuelle leur droit à ne pas se soumettre à l'autorité établie qu'ils jugent injuste : les végétariens, végétaliens, végans, antisécistes, font ainsi valoir leur refus de participer à l'esclavage et au massacre des animaux.

Ronnie Lee, fondateur de l'ALF, est condamné en 1986 à 10 ans de prison où il mène une grève de la fin pour obtenir un régime végétan. De même que Barry Horne, membre de l'ALF, condamné à 18 ans de prison où il mena quatre grèves de la faim, dont la dernière lui fut fatale<sup>105</sup>.

En France, en juin 2013, à Rouen, une collégienne de 12 ans refuse la dissection obligatoire au cours de sciences, faisant preuve d'une véritable objection de conscience contre la vivisection. Des actions collectives ont aussi permis de rendre visible le droit d'objection de conscience : les *open rescues*, inspirées de l'action non-violente de Gandhi, sont opérées à visage découvert, et les activistes se rendent aux forces de l'ordre, espérant déclencher un procès.

Toutefois, comme le décrit le militant Melvin Josse étudiant en Sciences politiques, on observe depuis plus de dix ans une montée de la répression contre le mouvement animaliste à mesure qu'il prend de l'ampleur et se politise<sup>106</sup>. Cette montée de la répression, explique-t-il, est due au fait que désormais le mouvement menace de façon plus visible les intérêts économiques.

Par comparaison, Marjorie Spiegel rappelle les mesures de répression cruelles envers les esclaves fugitifs ou rebelles (voir partie 2.1 Les moyens de coercition). L'auteure relève aussi les paroles de l'esclavagiste James Boswell qui, dans son livre *La vie de Johnson*, en 1791, prône une répression sévère contre les antiesclavagistes : « La croisade anti esclavage (...) qui cherche à abolir une branche si importante et nécessaire du commerce (...) doit être écrasée »<sup>107</sup>.

Cette phrase marque l'aveu d'un désir d'oppression pour maintenir le système en place.

---

<sup>103</sup> Le Nonhuman Rights Project (NhRP) est une organisation américaine qui lutte pour faire changer le statut juridique de certains animaux non-humains afin que la loi leur reconnaisse le droit à la liberté (droit à ne pas être emprisonné) et le droit à l'intégrité physique (droit à ne pas être l'objet d'expériences), les faisant passer de la catégorie des biens à celle des personnes. Pour ses actions en justice, l'ONG s'appuie sur l'affaire Somers, premier esclave humain libéré par la justice d'Angleterre en 1772 grâce à une demande d'Habeas Corpus. (Pour plus de détails, voir le mémoire de Raphaël Capperon, *L'animal et la reconnaissance d'une valeur d'existence*).

<sup>104</sup> Wise Steven, « La lutte pour les droits des non humains », [Openglobalrights.org](http://Openglobalrights.org).

<sup>105</sup> Barry Horne fut condamné pour six incendies criminels contre des biens relevant de la vivisection ou de la fourrure dont un causa les dommages estimés à 3 millions de livres à une branche pharmaceutique testant des produits sur les animaux. Bien que personne n'ait été blessé et qu'il fut admis qu'il n'avait aucune intention de tuer, cette condamnation fut la plus sévère jamais prononcée contre un activiste. Il demanda en vain à Tony Blair de tenir la promesse faite en 1997 de mener des enquêtes officielles sur l'expérimentation animale au Royaume-Uni. (Les Désobéissants, *Désobéir pour les animaux*, Editions le passager clandestin, 2014, p.34).

<sup>106</sup> Melvin Josse distingue trois types de répressions : la « criminalisation discursive » (utilisation d'un lexique relatif au champ du terrorisme), la « criminalisation législative » (adoption de lois baillonnées punitives, pour restreindre le champ des militants), et la « répression coercitive » (arrestations, médiatisées avec des moyens militaires pour impressionner le public et faire croire à de dangereux terroristes). (JOSSE Melvin, « Le mouvement animaliste, stratégies et répression », interview par Florence Sarlat. (vidéo disponible sur [Youtube](https://www.youtube.com/watch?v=...)).

<sup>107</sup> BOSWELL James, *La vie de Johnson*, 1791, [cité dans SPIEGEL, *op.cit.*, p77].

## 3.2 Changer le système

Les abolitionnistes considèrent non seulement que l'exploitation des animaux est un système injuste basé sur des rapports de domination généralement douloureux pour l'animal, mais que la société est dans l'incapacité de réguler ce système malgré les meilleures intentions de bien-être, et c'est pourquoi l'abolition est nécessaire. Estiva Reus et Antoine Comitti, rédacteurs aux *Cahiers antispécistes*, rappellent : « Ce n'est pas parce qu'il n'y a jamais eu de bons maîtres ni d'esclaves heureux qu'il est préférable que l'esclavage humain ait été aboli. (...) Néanmoins, en pratique, il s'avère que la toute-puissance des maîtres est un système gravement nocif pour la majorité de ceux placés sous leur dépendance, et qu'on ne sait pas établir les filtres qui permettraient de ne laisser en activité que les maîtres exemplaires »<sup>108</sup>.

### 3.2.1 Réformer ou abolir ?

Réformer les pratiques d'élevage pour protéger les animaux, tel est l'objectif des mesures welfaristes<sup>109</sup> (de l'anglais *welfare* qui signifie bien-être) visant à améliorer les conditions de détention, de transport et d'abattage des animaux. Le but du welfarisme n'est pas de remettre en cause l'exploitation des animaux ni même le fait de les tuer pour la consommation humaine. Du moment qu'ils sont abattus sans souffrances « inutiles », cela ne pose pas de problème éthique. Il ne s'agit pas d'une démarche politique visant à changer la société, mais d'une démarche sociale cherchant à protéger les animaux en réduisant leurs souffrances.

Le mouvement de libération animale, en revanche, cherche à détruire les fondamentaux du spécisme à travers l'abolition de la viande en particulier, et l'abolition de l'esclavage des animaux en général. Le mouvement des droits des animaux<sup>110</sup> réclame des droits fondamentaux égaux à ceux des humains. Il s'agit de faire reconnaître et de préserver leur autonomie et leur possibilité à pouvoir décider eux-mêmes du cours de leur vie. La question de tuer les animaux est donc centrale, puisqu' « aucun acte ne restreint davantage leur autonomie que le fait de leur infliger une mort violente »<sup>111</sup>. L'idéologie des droits des animaux se situe donc sur le plan politique puisqu'elle cherche à changer radicalement la pensée dominante, dans le but de créer des rapports plus justes avec les animaux non-humains.

Tom Regan a ainsi déclaré : « Si le welfarisme cherche à agrandir les cages, l'abolitionnisme cherche au contraire à les ouvrir »<sup>112</sup>.

---

<sup>108</sup> REUS et COMITTI, *op.cit.*, p.23.

<sup>109</sup> La démarche réformatrice est celle notamment de [Welfarm \(PMAF\)](#) ou [CIWF](#).

<sup>110</sup> Au début du XIXe, Lewis Gompertz, a formulé les bases du mouvement, puis, à la fin du XIXe siècle, Henry Salt fonda en Angleterre la Humanitarian League, première organisation pour les droits des animaux.

<sup>111</sup> BALLUCH Martin, « Abolitionnisme versus réformatisme : quel type de campagne conduira finalement aux droits des animaux ? », *Cahiers antispécistes* n°30-31, Décembre 2008.

<sup>112</sup> REGAN Tom, « Interview de Tom Regan », *Cahiers antispécistes* n°2, janvier 1992.

### 3.2.2 *Changer le système pour changer les mentalités*

Pour reprendre le parallèle avec les cages de Regan, la nouvelle approche welfariste pense que « si le but final est bien d'ouvrir la cage, avoir des cages plus grandes reste une avancée et une étape pour atteindre ce but final ». L'abolitionnisme réformiste<sup>113</sup> représente un mouvement intermédiaire entre l'abolitionnisme pure et le réformisme pure. Certains l'appellent « néowelfarisme ». Les abolitionnistes réformistes cherchent alors stratégiquement à formuler des revendications assez modestes pour être recevables par les ministères et les groupes professionnels. Le militant Henri Spira qui a réalisé des campagnes ciblées aux Etats-Unis contre des géants industriels comme Revlon, a permis d'aboutir à des réformes majeures telles que l'interdiction des tests sur animaux pour les cosmétiques<sup>114</sup>.

Martin Balluch, défenseur des droits des animaux en Autriche explique que ce qu'il faut, c'est d'abord changer le système pour espérer changer les mentalités sur plusieurs générations : « les militants pour les droits des animaux devraient prioritairement s'employer à changer le système, et non pas à agir sur l'opinion des gens ». Le militant autrichien considère qu'il y a un continuum psychologique et politique entre le bien-être animal et les droits des animaux, ce qui signifie que des réformes successives conduisent à la libération animale. Il affirme : « les mesures de bien-être ont tendance à être une pente glissante vers l'abolition, pas à l'écart »<sup>115</sup>

En outre, selon Balluch, il est nécessaire de passer par un affrontement direct avec l'ennemi politique car « ceux qui sont au pouvoir ne concèdent rien sans lutte ». C'est ce que mettait déjà en lumière Frederick Douglass : « s'il n'y a pas de lutte, il n'y a pas de progrès »<sup>116</sup>.

La cause animale doit donc mener une lutte contre les industries d'exploitation animale pour réussir sa révolution menant à l'abolition. Martin Balluch met en exergue l'inefficacité d'une démarche purement pédagogique qui n'attaquerait pas directement le système politique et industriel, et ironise : « Imaginez que le mouvement anti-esclavagiste ne fasse rien d'autre que d'essayer de persuader un propriétaire d'esclaves après l'autre par des discussions amicales, de cesser volontairement d'utiliser des esclaves. Quelle idée ridicule ! »<sup>117</sup>.

---

<sup>113</sup> C'est l'approche de [L214](#) qui milite activement pour l'abolition de la viande et qui mène des campagnes ciblées d'envergure. C'est aussi l'approche de [269 Life](#) et [Vegan Impact](#).

<sup>114</sup> SINGER Peter, *La Théorie du tube de dentifrice*, Editions Goutte d'or, 2018, p.138.

<sup>115</sup> BALLUCH, *op.cit.*

<sup>116</sup> BALLUCH, réponse au commentaire de Francione sur « Abolitionnisme contre réformisme », consultable sur le site [vgt.at](#)

<sup>117</sup> *Id.*

### 3.2.3 *Changer les mentalités pour changer le système*

À l'opposé, l'approche abolitionniste fondamentaliste<sup>118</sup> considère que l'éducation de la population est le seul moyen de parvenir à une abolition durable de l'exploitation animale, et qu'au contraire, tenter de réformer ce système d'exploitation entérine l'idée que les animaux non-humains sont des propriétés. Gary L. Francione, qui prône une vision de l'abolitionnisme fondamentaliste explique que les réformes de l'élevage n'affaiblissent pas les industries de l'exploitation animale, mais ont l'effet inverse. En tant que juriste, il estime que les lois de protection des animaux n'étant pas appliquées, les réformes ne les feront pas davantage rentrer en pratique : « nous avons des normes de bien-être animal depuis 200 ans et nous exploitons plus d'animaux de manière plus horrible qu'à aucun autre moment de l'histoire de l'humanité ». Pour lui, soutenir l'abolition tout en diffusant des idées de réforme, véhicule des messages contradictoires et *désespérément déroutants* : « nous n'avons pas aboli l'esclavage humain en rendant l'esclavage progressivement plus « humain ». Nous n'abolirons jamais l'esclavage animal tant que nous favoriserons une exploitation réglementée. Nous devons changer le paradigme et reconnaître le véganisme comme une référence morale sans équivoque. »<sup>119</sup>

Cette analogie avec l'abolition de l'esclavage des Noirs est effectivement pertinente, mais il faut la replacer dans un contexte social et historique : Victor Schoelcher n'a d'abord proposé qu'un texte de loi visant à « humaniser autant que faire se peut » l'esclavage, et non pas à l'abolir immédiatement<sup>120</sup>. Mais, après un nouveau voyage aux Antilles en 1840, il change d'avis et se prononce pour une abolition immédiate. Il écrit : « Le seul, l'unique remède aux maux incalculables de la servitude c'est la liberté. Il est impossible d'introduire l'humanité dans l'esclavage »<sup>121</sup>.

---

<sup>118</sup> Le site [vegan.fr](http://vegan.fr) ou le [groupe Facebook VVV](#) sont les exemples les plus connus en France d'abolitionnisme fondamentaliste (l'idéologie du groupe VVVV étant zoocentrée, c'est à dire centrée sur l'animal, les arguments de santé ou d'environnement ne sont pas acceptés dans la charte de ce groupe).

<sup>119</sup> Gary L. Francione, voir [blog](#).

<sup>120</sup> Victor Schoelcher était en conflit direct avec un autre anti-esclavagiste, tombé dans les oubliettes de l'histoire, le mulâtre Cyrille Bisette qui lui, réclamait l'abolition immédiate.

<sup>121</sup> Préface de *l'Esclavage pendant les deux dernières années*, Pagnerre éditeurs, 1847.

### 3.3 L'antispécisme et la convergence des luttes

Pour les antispécistes, le problème de l'injustice est un problème global : les oppressions ne sont pas indépendantes les unes des autres mais elles sont liées et se renforcent au profit d'un même modèle économique et social.

#### 3.3.1 L'antispécisme et antiracisme

Les sœurs Aph et Syl Ko<sup>122</sup> mettent en avant le *black veganism*<sup>123</sup> et proposent une convergence entre l'antiracisme et l'antispécisme dans une vision futuriste d'un monde conceptualisé à partir de perspectives noires, afin de s'affranchir d'une vision eurocentrée<sup>124</sup>. Pour la philosophe Syl Ko, les animaux sont racisés et il faut comprendre leur subordination comme un phénomène racial. Influencée par les travaux de Frantz Fanon, psychiatre martiniquais et défenseur des peuples colonisés, elle développe l'idée que la race se reflète dans nos institutions et que, puisque les peuples colonisés ont été relégués au rang d'animal, tous deux ont été invisibilisés dans des sociétés incarnées par l'homme blanc : « En tant que Noirs, si nous craignons d'être catalogués comme "animaux"(...), alors peut-être devrions-nous nous demander pourquoi les animaux méritent d'office une maltraitance telle que nous sommes terrifiés rien qu'à l'idée d'être traités d'animal ». Ces affirmations mettent en lumière le besoin de rejeter le spécisme pour combattre le racisme, car mépriser les animaux conduirait à mépriser certaines catégories d'humains qui ne correspondent pas à l'image de l'homme blanc.

De même, Amie Breeze Harper, auteure du livre d'anthologie *Sistah Vegan*, revendique à travers l'afrovéganisme, un régime de décolonisation. Elle dénonce les grandes usines de production de viande comme Burger King et KFC qui ciblent la communauté noire : « beaucoup d'entre nous ont finalement réalisé que de telles sociétés exploitaient des porcs, des poulets et des vaches d'une manière effroyablement similaire aux femmes esclaves africaines aux États-Unis. (...) Le message des droits des animaux s'est finalement connecté à leur âme »<sup>125</sup>. Ici, l'antiracisme s'allie alors d'une vision antispéciste, car défendre son humanité c'est malheureusement défendre une certaine conception arbitraire de l'humanité : celle de l'homme blanc qui a colonisé les espèces autant qu'il a colonisé les peuples noirs<sup>126</sup>.

---

<sup>122</sup> Voir le livre de Aph et Syl Ko, *Aphro-ism. Essays on Pop Culture, Feminism, and Black Veganism from Two Sisters*, 2017. Voir aussi l'article d'AWADA Dalila « Lorsqu'on dit humain, tout le monde entend blanc », *L'Amorce*, 07 nov 2017.

<sup>123</sup> Le *black veganism* (ou afro véganisme, ou véganisme noir) représente le fait social que des personnes noires militent pour le véganisme. C'est un mouvement, qui a émergé depuis l'époque précoloniale. Il agit comme mouvement de contre-culture puisqu'il consiste à rejeter radicalement les apports alimentaires de la colonisation. Le régime végétalien sert à porter les valeurs de l'activisme décolonial. En ce sens on peut dire que l'afro véganisme est un régime de décolonisation. (KO Syl « Qu'est-ce que le black veganism ? », *L'Amorce*, le 12 juillet 2019).

<sup>124</sup> AWADA Dalila « Lorsqu'on dit humain, tout le monde entend blanc » À propos de Aph et Syl Ko, *Aphro-ism*, *L'Amorce*, le 07 nov 2017.

<sup>125</sup> BREEZE HARPER Amie, *Sistah Vegan: Black Female Vegans Speak on Food, Identity, Health, and Society*, Lantern Books, 2010.

<sup>126</sup> Les artistes afro-américains sont de plus en plus nombreux à porter les valeurs du véganisme. On peut citer notamment le couple célèbre Jay-Z et Beyoncé, le rappeur Snoop Dogg, The Weeknd, Drake, Cardi B, Jaden Smith, et la majorité des membres du clan Wu-Tang. Selon l'activiste Keith Tucker, « Le hip-hop est la plus grande influence sur la planète Terre en ce qui concerne les jeunes ». (Voir l'article de REILEY Laura « Le groupe démographique végétalien qui croît le plus rapidement est celui des Afro-Américains. Le Wu-Tang Clan et d'autres numéros de hip-hop ont ouvert la voie », *Washington Post*, le 24 janvier 2020).

De même, des militants afro américains célèbres pour leurs combats contre le racisme véhiculent aussi l'image du véganisme : Angela Davis, Rosa Parks, Dick Gregory entre autres. (Voir sur le site de [Peta](#)).

### 3.3.2 *La convergence des luttes*

Le principe de la convergence des luttes, mis en avant par la féministe Frances Power Cobbe, au XIXe siècle, représente le fait de militer contre plusieurs formes d'oppression dans un même mouvement social. Il est parfois associé à celui d'*intersectionnalité*, mot créé en 1989 par la juriste et universitaire féministe Kimberlé Crenshaw, qui représente le fait de subir plusieurs discriminations en même temps. Les deux mots sont souvent employés de façon synonymique.

Le militant antispéciste Jonathan Fernandez conclut dans son étude de cas : « Les discriminations ne sont pas cloisonnées, mais bien structurées par les mêmes rapports de pouvoir »<sup>127</sup>.

Déjà, Henry Salt, qui dénonçait plusieurs formes d'injustice, ne se limitait pas au seul militantisme humanitariste. Il écrivait : « [...] en définitive tous ces problèmes sont liés et l'on ne pourra envisager de solution pour l'un ou l'autre d'entre eux tant que la question toute entière de notre relation morale envers les animaux ne sera envisagée de manière globale »<sup>128</sup>.

Angela Davis, qui incarne le parfait exemple de convergence des luttes à travers ses combats pour les droits des Noirs, des femmes, et désormais des animaux, s'attèle à décrire en tant qu'universitaire marxiste, les liens qui existent entre le traitement réservé aux animaux et celui fait aux humains au bas de la hiérarchie<sup>129</sup>.

Dans cette même lignée, l'auteure afrovégane, Breeze Harper, rappelle que l'oppression des animaux et des peuples racisés sont étroitement liés.

Aujourd'hui, de nombreux antispécistes prônent la convergence des luttes en soutenant la lutte antiraciste notamment, au travers du mouvement Black Lives Matter<sup>130</sup> (Annexe 6).

À ce sujet, il est utile de souligner que nombreux furent les penseurs anti-esclavagistes qui élaborèrent des textes pour défendre les droits des animaux. Ainsi, l'abolitionniste William Wilberforce contribua à faire voter le Martin's act en 1822 (« loi sur le traitement cruel du bétail »)<sup>131</sup>. Certains hommes politiques avaient aussi compris que les droits des animaux faisaient partie d'une lutte plus large pour mettre fin à toute oppression. Abraham Lincoln, le président qui rendit possible l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, déclara ainsi : « Je suis en faveur des droits des animaux, autant que pour les droits des hommes. C'est la voie de tout être humain »<sup>132</sup>. Désormais des hommes d'état revendiquent publiquement les droits des animaux<sup>133</sup>.

---

Voir aussi l'article de LAPORT Danielle, « Destruction de la statue de Victor Schoelcher en Martinique », *blogmediapart.fr*, le 28 mai 2020 : la dépose des statues de Victor Schoelcher en Martinique ce 22 mai 2020 est un acte militant qui revendique la décolonisation tout en dénonçant les inégalités sociales et en réhabilitant la mémoire des nègres marrons.

<sup>127</sup> FERNANDEZ Jonathan, « Spécisme, sexisme et racisme. Idéologie naturaliste et mécanismes discriminatoires », *Nouvelles Questions Féministes*, 1/2015 (Vol. 34), p. 52.

<sup>128</sup> DARDENNE Émilie, « Portrait de Henry Stephens Salt », *Cahiers antispécistes*, n°24 - janvier 2005.

<sup>129</sup> DAVIS ANGELA, « Animals rights and global capitalism », interview par Frank Barat, le 15 mai 2020 (vidéo disponible sur [Youtube](#)).

<sup>130</sup> Voir l'article de TOLIVER Zachary, « Why Animal Rights Activists must stand up for Black Lives », *Peta.org*, le 2 juin 2020. (consultable sur [Peta.org/blog/black-lives-matter/](https://peta.org/blog/black-lives-matter/)).

<sup>131</sup> HARDOUIN-FUGIER, *op.cit.*, p.38.

<sup>132</sup> LINCOLN Abraham, *Declaration of the Rights of Animal*, 1866, [cité dans HARDOUIN-FUGIER, *op.cit.*, p.37].

<sup>133</sup> En France, Jean-Luc Mélenchon est le premier homme politique de gauche à évoquer le sort des animaux dans les élevages, lors de la campagne présidentielle de 2017. Aux États-Unis, on peut citer Cory Booker, l'un des deux sénateurs du New Jersey et candidat à la présidence des États-Unis, Ben Carson, ministre du gouvernement de Donald Trump, ou Matthew Scully, ancien conseiller de George W. Bush. (LARUE, *op.cit.*, p.32).

## 4 Une comparaison nécessaire

Une rapide mise au point s'impose sur la distinction entre la *comparaison* et l'*analogie* : Jocelyne Porcher, directrice de recherches à l'INRAE, a tenté de rejeter les comparaisons entre humains et animaux non-humains, en déclarant : « La comparaison vise à mettre en évidence des différences et des ressemblances entre des objets, c'est une activité comptable, une mise en balance. L'analogie, au contraire, est un exercice de l'imagination qui vise à rapprocher des objets pensés a priori comme très différents »<sup>134</sup>. Cette définition est erronée puisqu'elle oppose comparaison et analogie, alors même qu'il s'agit de figures complémentaires et synonymes. En effet, la comparaison est un procédé analogique explicite (son équivalent implicite étant la métaphore), englobée donc dans l'analogie, la figure mère. Dire qu'on fait une comparaison, revient donc à dire qu'on fait une analogie, donc qu'on établit un parallèle, un rapprochement, qu'on relève les ressemblances, les similitudes. Voilà pourquoi nous employons logiquement l'un ou l'autre terme sans craindre la confusion.

### 4.1 Comparer pour voir l'invisible et dire l'indicible

Recourir à des comparaisons est un procédé courant dans la langue, qui s'avère nécessaire pour faire progresser l'argumentation et rendre compte d'une réalité qui n'est pas connue ou reconnue de tous<sup>135</sup>. L'exploitation des animaux relève bien de ce cas de figure, puisque, bien que la majorité des gens s'accordent à dire que c'est un système qui peut engendrer de la souffrance, peu de gens reconnaissent qu'il s'agit d'une forme d'esclavage.

#### 4.1.1 Lever le voile sur la réalité

L'usage de la comparaison permet alors, non pas d'assimiler deux situations, mais d'en faire émerger les principes qui les sous-tendent. L'objectif ultime est d'aboutir à un constat purement factuel : ainsi que le souligne David Chauvet, les animaux ne sont pas « *comme* des esclaves », « *ce sont* des esclaves »<sup>136</sup>. Il ne s'agit pas d'une simple figure de style pour étonner ou choquer, il s'agit de se figurer cette réalité, de l'acter en arrivant à faire reconnaître que le terme *exploitation* est un euphémisme qui empêche de voir la réalité de nos rapports avec les animaux.

---

<sup>134</sup> PORCHER Jocelyne, « Histoire contemporaine d'un cochon sans histoire », Revue du M.A.U.S.S., n°1, 2004, p.91, [cité dans RICARD, *op.cit.*, p.171].

<sup>135</sup> Pour le linguiste Patrick Bacry, la comparaison est d'une importance extrême mais elle a souffert de deux mille ans de dépréciation. Le philosophe anglais John Locke considère que la comparaison permet de se représenter des abstractions que l'esprit ne parvient pas encore à se figurer, et qu'elle peut même faire sentir des phénomènes que la science n'a pas encore découverts. Jean-Jacques Robrieux, spécialiste de la rhétorique, note également que la comparaison laisse peu de place à l'ambiguïté. La linguiste Françoise Douay-Soublin affirme que l'emploi du comparatif « comme » n'est pas indispensable. (wikipedia)

<sup>136</sup> CHAUVET, (2018), *op.cit.*

### 4.1.2 Réveiller les consciences

Le parallèle entre le sort des animaux et celui des humains opprimés est un moyen de réveiller les consciences. Marjorie Spiegel affirme : « Cette prise de conscience fera tomber le voile de ce système, et les gens devront changer leur mode de vie. C'est pourquoi beaucoup de gens résistent encore à penser, à questionner le système et à voir les évidences ». L'auteure met le doigt sur le déni lié au poids des habitudes qui engourdissent les mentalités. Le même déni est à l'œuvre aujourd'hui. Un militant abolitionniste allemand qui déserta la Werhmarcht, confie sa difficulté à montrer la réalité aux gens qui refusent de la voir : « J'ai une importante collection de vidéos sur les droits des animaux, mais c'est difficile de montrer aux gens ce qui se passe dans un abattoir et dans les laboratoires (...). Ils ne veulent pas le voir. Ça leur couperait l'appétit »<sup>137</sup>.

Toutefois, il ne suffit pas de révéler une réalité pour voir s'opérer le changement. Colette Guillaumin, sociologue et militante féministe et antiraciste interpelle : « ce que nous avons sous les yeux, nous ne le voyons pas »<sup>138</sup>. Cela signifie que la simple connaissance d'une situation ne suffit pas à déclencher une prise de conscience. La comparaison, par l'éclairage nouveau qu'elle apporte, doit permettre d'ébranler les consciences et de toucher même jusqu'à l'inconscient. Les artistes surréalistes accordent d'ailleurs une importance majeure à la comparaison. L'écrivain Franz Kafka considère : « qu'on ne devrait lire que les livres qui vous mordent et vous piquent. Si le livre que nous lisons ne nous réveille pas comme un coup de poing sur le crâne, à quoi bon le lire ? (...) Un livre doit être la hache pour la mer gelée en nous »<sup>139</sup>. La comparaison permet alors de modifier notre vision routinière du monde et d'inciter vers davantage d'équité.

Yves Bonnardel, membre fondateur de la Veggie Pride, écrit : « Le parallèle avec l'exploitation animale est aujourd'hui assumée par les militants abolitionnistes. Il peut nous permettre de porter un regard étonné sur nos habitudes, et par là-même, stimuler le changement »<sup>140</sup>.

### 4.1.3 Révéler les contradictions

Grâce aux parallèles qu'elle opère, la comparaison permet de faire ressortir des paradoxes, en confrontant des situations. L'exemple de la vivisection, repris par Marjorie Spiegel, reflète l'étendue du problème : « On dit que les animaux sont si différents de nous qu'ils ne méritent pas notre considération. Mais d'un autre côté, les vivisecteurs affirment que les animaux sont si proches de nous qu'ils sont essentiels à la recherche. À travers ces affirmations contradictoires nous pouvons voir la confusion du chercheur »<sup>141</sup>. La comparaison permet ainsi de dénoncer les ambiguïtés du raisonnement spéciste.

---

<sup>137</sup> PATTERSON, *op.cit.*, pp.286-287.

<sup>138</sup> GUILLAUMIN, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, 1992, [cité dans FERNANDEZ, *op.cit.*, p. 51].

<sup>139</sup> KAFKA, Lettre à Oskar Pollack, janvier 1904, [cité dans PATTERSON, *op.cit.*, p.16]. Cette phrase donna le courage à Charles Patterson d'écrire son livre *Un Etrenel Treblinka* dans lequel il démontre de façon magistrale les similitudes entre le sort des victimes d'oppressions humaines – notamment à travers l'exemple de la Shoah – et le sort actuel des animaux.

<sup>140</sup> VIEILLE-BLANCHARD Elodie, *Révolution végane, inventer un autre monde*, Dunod, 2018, p.152.

<sup>141</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.90.

## 4.2 Comparer pour dévaluer les humains ?

Les personnes qui comparent le sort des animaux à celui des esclaves humains sont souvent accusés de misanthropie. Leurs détracteurs, les accusant de porter atteinte à la mémoire historique, dénoncent également un mépris des blessures psycho-sociales, l'exacerbation de préjugés racistes qui selon eux fragilisent socialement les victimes humaines, et la non légitimité de leurs adversaires. Pourtant, pour ceux qui usent de cette comparaison, il ne s'agit pas de dévaloriser les humains, mais de valoriser les animaux non-humains en montrant que tous les animaux, peuvent être victimes d'oppressions, et qu'il est injuste, tant pour les humains que les non-humains, de laisser perdurer ces souffrances.

### 4.2.1 Refuser la comparaison, au nom de l'antiracisme

Alice Walker écrit dans la préface du livre de Marjorie Spiegel : « C'est une comparaison qui, même pour ceux qui reconnaissent sa validité, est difficile à affronter, surtout si on est descendant d'esclaves, de propriétaires d'esclaves ou les deux, et surtout si on est responsable d'une certaine façon du traitement actuel des animaux ». Les gens se sentent alors offensés et discréditent le discours adverse : en 2017, après avoir affirmé « les animaux sont nos esclaves », David Chauvet a dû répondre à des critiques lui reprochant un discours biaisé, au motif qu'il n'était pas afro-descendant ou victime du racisme. Il semble alors que pour les ennemis de la comparaison, la vive émotion associée à l'esclavage des Noirs l'emporte sur l'argument en faveur des animaux. Certains rejettent la comparaison au nom de l'antiracisme. Or, comme l'explique Chauvet à ses détracteurs : « l'idée plutôt obscure, que l'on entend ici ou là, selon laquelle l'esclavage des Noirs a constitué le dernier esclavage en date, de sorte que, lorsqu'on pense à l'esclavage, on se réfère à celui des Noirs (...) conduit à l'affirmation absurde que les animaux étaient des esclaves avant l'esclavage des Noirs, et non après ». Pourtant, les Noirs n'ont pas été les seuls esclaves dans l'Histoire : Sumériens, Egyptiens, Romains, pratiquaient l'esclavage.

En outre, si en théorie l'esclavage des Noirs dans le monde se termine en 1980, quand le dernier pays esclavagiste, la Mauritanie, met officiellement fin à ce fléau, il a perduré au XXe et XXIe siècle, sous diverses formes : régimes concentrationnaires, camps de travail, réseaux de prostitutions, travail des enfants, sont autant de formes d'esclavage recensées dans le monde<sup>142</sup>.

Ainsi, peut-on alors affirmer que l'abolition n'est pas l'assurance immuable que l'esclavage ne puisse survenir à nouveau<sup>143</sup>.

---

<sup>142</sup> L'Organisation Internationale du Travail estime que l'esclavage contemporain a concerné au moins 40 millions de personnes en 2016, [Rapport « Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé », Genève, 2017.](#)

<sup>143</sup> Malgré le 1<sup>er</sup> décret d'abolition en France du 4 février 1794, Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage en 1802, et il faut attendre la révolution de 1848 pour que l'esclavage soit définitivement aboli.

#### 4.2.2 *Accepter la comparaison au nom de l'antiracisme*

À ceux qui craignent que la compassion avec les animaux non-humains n'agisse au détriment des humains, il faut répondre que nombre d'anti-esclavagistes ont défendu la cause animale : Rousseau, Montesquieu, Voltaire, Jaurès, Zola, Hugo, Schoelcher, notamment pour la France. Ainsi que le mentionne Christopher-Sebastian McJeters, antiraciste noir défendant aussi la cause animale : « sans doute doit-on continuer de réfléchir ensemble à la meilleure manière de dire que les animaux sont des esclaves. Mais ça n'enlève rien à la nécessité de le dire »<sup>144</sup>.

Certains ont donc inventé des néologismes : le mouvement Boucherie Abolition a mis en place une « Contre-Encyclopédie animaliste »<sup>145</sup> afin de proposer un nouveau lexique : le terme *neslave* renvoie aux animaux victimes d'esclavage et celui de *nolocauste* (contraction de naissance et holocauste) définit le processus de production d'êtres vivants destinés à être tués pour la consommation<sup>146</sup>. De façon similaire, Matthieu Ricard a ainsi proposé le terme *zoocide* à la place de *génocide*. Ce nouveau lexique permettrait selon eux d'éviter les écueils car, sur des sujets dits « sensibles », le débat a tendance à s'orienter davantage sur la forme que sur le fond, c'est-à-dire davantage sur les différends sémantiques que sur les différends politiques, or, dans une démarche abolitionniste, il est important de rendre visible le sujet sur la scène politique.

Toutefois, n'est-il pas primordial de se mettre d'accord sur le sens des mots, surtout lorsqu'il s'agit de faire reconnaître le statut d'une victime ? David Chauvet dénonce une tentative de censure de la part des spécistes, qui veulent contraindre les antispécistes à renoncer à la comparaison : « Il ne serait pas opportun de parler d'esclavage animal, selon mes détracteurs, quand bien même on aurait raison de le faire sur le plan conceptuel. » Pourtant, « ne pas vouloir parler d'esclavage animal par crainte d'être comparé aux animaux non humains serait équivalent par exemple à ne pas vouloir parler d'esclavage sexuel par crainte d'être comparé aux femmes, qui en sont les principales victimes. » Selon lui, la censure linguistique qui sévit à l'encontre des animaux, interdisant de parler d'eux avec des mots censés être exclusivement réservés aux humains, est une censure spéciste. Il conclut : « En refusant l'emploi du terme « esclavage » s'agissant des autres animaux, il semble qu'on mette finalement la lutte contre le racisme au service du spécisme »<sup>147</sup>.

Il n'est donc pas question de renoncer à un terme tel que le mot *esclave*, au seul motif qu'il renvoie aux humains, car cela reviendrait à valider une logique spéciste qui censure le langage au profit de la domination humaine sur le reste des animaux.

---

<sup>144</sup> MCJETTERS Christopher-Sebastian, « The Prop of Black People in White Self-Perceptions : Revisiting the Slavery Comparison (Guest Post: Christopher Sebastian McJeters) », publié le 28 décembre 2015 sur le site [The Sistah Vegan Project](#), [cité dans CHAUVET (2018), *op.cit.*].

<sup>145</sup> Boucherie Abolition, « [Contre-Encyclopédie animaliste](#) »

<sup>146</sup> VIEILLE-BLANCHARD, *op.cit.*, p.160.

<sup>147</sup> CHAUVET (2018), *op.cit.*

### 4.2.3 Refuser la comparaison au nom de l'humanisme

Ceux qui affirment qu'il n'y a pas de comparaison possible entre les hommes et les animaux non-humains, défendent généralement une certaine vision humaniste, au sens kantien du terme. L'espèce humaine serait la seule dotée d'une raison et de morale, et en cela la seule à bénéficier d'une dignité, lui donnant le droit de dominer sur les autres espèces. Pourtant, ainsi que l'ont souligné les auteurs de *Zoopolis*<sup>148</sup>, la capacité d'être une personne rationnelle au sens kantien est un accomplissement fragile, que les êtres humains atteignent à des degrés variables au cours de leur vie. Cela met en avant la nature floue des frontières entre individus.

Au XIXe siècle, le naturaliste et paléontologue Charles Darwin, met en avant le continuum qui relie tous les animaux, humains et non-humain, et écrit : « Nous n'aimons pas considérer comme nos égaux, les animaux dont nous avons fait nos esclaves »<sup>149</sup>. Cela révèle la logique d'un système sociétal qui s'est construit sur un rapport inégalitaire entre les Hommes et les animaux.

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, en tant que politologue, explique que les spécistes éprouvent une angoisse à l'idée d'accorder plus de considération aux animaux non-humains « parce qu'ils conçoivent l'humain et l'animal dans des vases communicants (augmenter la considération pour l'un ferait diminuer celle pour l'autre, donner des droits à l'un en ôterait à l'autre) »<sup>150</sup>.

Pourtant, Estiva Reus et Antoine Comitti précisent : « Il ne s'agit pas d'instaurer un spécisme inversé où l'on perdrait de vue que les humains eux aussi sont sensibles »<sup>151</sup>. L'antispécisme n'est pas une idéologie qui défend les animaux non-humains au détriment des humains. C'est une pensée qui cherche à accorder une valeur égale aux animaux humains et non-humains.

### 4.2.4 Accepter la comparaison au nom de l'humanisme

La défense des animaux a longtemps été perçue comme une préoccupation misanthrope. Pourtant, il s'agit d'un sujet progressiste<sup>152</sup>. Nombreux sont les penseurs à avoir établi le lien entre la défense des animaux et celle des humains : Henri Salt, fondateur en 1891 de la *Humanitarian League*, souhaitait « mettre en place un système éducatif fondé sur le devoir de bienveillance envers toutes les créatures sensibles »<sup>153</sup>.

Dans cette même lignée, l'antispécisme est une idéologie humaniste, au sens moderne du terme car, comme le souligne Jeangène Vilmer : « il semble évident que l'amélioration de la condition animale rend l'humain plus humain – au sens figuré que l'on donne à ce mot pour dire bon, sensible »<sup>154</sup>.

<sup>148</sup> DONALDSON et KYMLICKA, *Zoopolis : Une théorie politique des droits des animaux*, Alma Editeur, 2016.

<sup>149</sup> DARWIN Charles, *Le Corail de la vie* (Notebook B : transmutation of species), Carnet B (1837-1838), p.179 (pagination dans l'original p.231).

<sup>150</sup> JEANGÈNE VILMER, *op.cit.*

<sup>151</sup> REUS et COMITTI, *op.cit.*, p.17.

<sup>152</sup> DEL AMO, *op.cit.*, p.356.

<sup>153</sup> DARDENNE, *op.cit.*

<sup>154</sup> JEANGÈNE VILMER, *op.cit.*

Pour ceux qui se disent antispécistes mais rejettent la comparaison, ce n'est pas la barrière de la race qu'il rejettent – car ils admettent que l'esclavage peut toucher tous les humains - mais la barrière de l'espèce – car « pour eux, seuls les humains peuvent être victimes d'esclavage »<sup>155</sup>. Ainsi, en refusant la comparaison, ils valident l'idée spéciste que les animaux ne sont pas comparables aux humains parce que... ils ne sont pas humains. Or, le but d'une comparaison n'est-il pas d'analyser des choses justement différentes pour en dégager les causes communes ? Marjorie Spiegel met en évidence le caractère spéciste d'une telle pensée, en écrivant : « Ceux qui sont offensés par la comparaison d'un compagnon opprimé ont succombé à la propagande de l'opresseur »<sup>156</sup>. Cela signifie que le spéciste, adopte une position de dominant en refusant d'être comparé aux animaux. Pour McJeters, militant antispéciste noir, « la plupart d'entre nous sont insultés parce que nous avons l'impression d'être meilleurs. Quand un groupe d'humains fait cela à un autre groupe d'humains, on parle de racisme. Lorsque les humains le font à des non-humains, on appelle ça spécisme. »<sup>157</sup>. C'est pourquoi il est crucial d'accepter la comparaison, tant sur le plan théorique que politique. Refuser de le faire c'est imposer une « euphémisation » sémantique de la situation, donc atténuer la gravité de l'oppression des animaux, et de ce fait, porter atteinte à l'antispécisme en diminuant sa portée. Or « on ne peut pas demander à des antispécistes de cesser de lutter contre le spécisme », souligne David Chauvet. Il cite par ailleurs la philosophe Paola Cavalieri lorsqu'elle explique : « la “déshumanisation” – c'est-à-dire, l'“animalisation” – est vue comme une dégradation parce que les animaux sont déjà dégradés, dès le départ »<sup>158</sup>.

Au contraire, les antispécistes luttent contre la déshumanisation des gens puisqu'ils œuvrent justement à détruire le caractère dégradant de la comparaison.

D'ailleurs, le problème véritable n'est pas la comparaison, mais le sort des animaux à considérer. « Après tout, souligne l'une des auteures afrovéganes, c'est le traitement épouvantable des animaux non humains qui devrait offenser, pas la comparaison perçue des gens avec les animaux »<sup>159</sup>.

La comparaison, bien que très mal acceptée encore, permet de mettre sur un même pied d'égalité les individus et ainsi tenter de revaloriser les animaux non-humains.

---

<sup>155</sup> *Id.*

<sup>156</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.25.

<sup>157</sup> MCJETTERS Christopher-Sebastian, « Slavery. It's Still a Thing », le 11 juin 2014, *Vegan Publishers*, [cité dans CHAUVET (2018), *op.cit.*].

<sup>158</sup> CAVALIERI Paola, « The Meaning of the Great Ape Project », *Politics and Animals*, 1, 2015, p. 27, [cité dans CHAUVET (2018), *op.cit.*].

<sup>159</sup> BREEZE HARPER Amie, *Sistah Vegan: Black Female Vegans Speak on Food, Identity, Health, and Society*, Lantern Books, 2010, entretien avec Joi Marie, p.56.

### 4.3 Comparer pour revaloriser les animaux

Le problème de la dégradation des animaux est tel que la philosophe et écrivaine jamaïcaine Sylvia Wynter a écrit : La situation des animaux non humains est pire qu'on pouvait le penser : nous les faisons disparaître à l'instant même où nous les concevons comme des animaux<sup>160</sup>. L'objectif d'une comparaison est donc de rehausser l'estime accordée aux animaux non-humains. L'intérêt n'est pas de dire que l'esclavage des animaux est pire que celui des humains, mais d'affirmer qu'il existe, au même titre que celui des humains. Il s'agit aussi de faire valoir que la vie des animaux non-humains mérite autant d'intérêt que celle des humains.

#### 4.3.1 Des animaux « désanimalisés »

La vision cartésienne de l'animal-machine a conduit à réduire l'animal à une composante purement matérielle, cette vision mécaniste de l'animal, évacuant toute considération éthique. Florence Burgat qui a analysé l'impact de Descartes sur le traitement des animaux, souligne : « En englobant l'animal dans la « nature », (...), l'interrogation sur la légitimité de sa mise à disposition devient indue. »<sup>161</sup>. Cela signifie qu'en assimilant les animaux à la nature, il devient normal de les exploiter sans aucune préoccupation morale.

Pourtant, les animaux ne sont pas des objets, créés pour servir l'humain, mais des êtres à part entière, dénonce Alice Walker : « Les animaux n'ont pas été créés pour l'homme, pas plus que les Noirs n'ont été créés pour les blancs, ou les femmes pour les hommes »<sup>162</sup>. Elle souligne ainsi qu'ils sont agents de leur vie. Spiegel y ajoute plus loin la notion de souffrance : « À la fois les humains et les non-humains partagent la capacité de souffrir de la perte de liberté de mouvement, de la perte de liberté sociale. Et ressentent de la douleur face à la perte d'un être cher. Tous deux ont la capacité d'être terrifiés, tourmentés ou blessés »<sup>163</sup>.

Pour ce qui est de la notion d'agentivité les deux auteurs philosophes Canadiens, Sue Donaldson et Will Kymlicka ont écrit : « les animaux sont eux aussi les agents des relations que nous entretenons avec eux »<sup>164</sup>. Et en ce qui concerne la notion de souffrance, Rousseau et Bentham ont opéré à ce sujet, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, une véritable « révolution copernicienne qui déplace le critère de la considération morale de la raison à la capacité de souffrir »<sup>165</sup>.

Rousseau dit : « Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible »<sup>166</sup>.

<sup>160</sup> KO Syl « Qu'est-ce que le black veganism ? », l'Amorce, le 12 juillet 2019.

<sup>161</sup> BURGAT Florence, « Une nouvelle préoccupation : le bien-être animal », *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, 1997, p.71.

<sup>162</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.14.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p.30.

<sup>164</sup> DONALDSON et KYMLICKA, *op.cit.*, p.100.

<sup>165</sup> JEANGENE VILMER, *op.cit.*

<sup>166</sup> ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine de l'inégalité*, 1755, [cité dans BURGAT, (1997), p.74].

Bentham, lui, écrit : « Les Français ont déjà réalisé que la peau foncée n'est pas une raison pour abandonner sans recours un être humain aux caprices d'un persécuteur. Peut-être finira-t-on un jour par s'apercevoir que le nombre de jambes, la pilosité de la peau ou l'extrémité de l'os sacrum sont des raisons tout aussi insuffisantes d'abandonner une créature sensible au même sort »<sup>167</sup>.

Pourtant, la majorité des gens continuent d'évoluer sans se préoccuper du sort des animaux. Dans une société spéciste, l'idée dominante est que « leur perte est sans conséquences pour nous parce qu'ils ne sont pas comme nous »<sup>168</sup>. La valeur de la vie des animaux est donc négligeable aux yeux des humains, pour la seule raison qu'ils ne sont pas humains. Patterson rapporte les paroles de Christa Blanke, ancienne pasteure luthérienne allemande qui fonda l'organisation Animals' Angels. Elle rappelle : « 130 ans plutôt, l'église reste silencieuse sur le commerce des esclaves parce que ce n'était que des Noirs. 50 ans plutôt, l'église reste silencieuse parce que ce n'était que des juifs. Aujourd'hui, l'église reste silencieuse parce que ce ne sont que des animaux »<sup>169</sup>. Cependant, si l'humanité s'accorde une valeur supérieure, c'est uniquement parce qu'elle a un référent, une altérité qui lui sert de comparaison pour jauger sa puissance. Yves Bonnardel déclare que la valeur des dominants ne se calcule que par la dévalorisation des *dominé-e-s*<sup>170</sup>.

#### 4.3.2 Porter la voix des « sans-voix »

Albert Camus, en tant que militant engagé dans la Résistance, disait qu'un artiste a la responsabilité de parler pour ceux qui n'en ont ni les moyens ni l'opportunité. Or, les animaux n'ayant pas la parole, ne peuvent revendiquer clairement leur libération, malgré les signaux de détresse qu'ils émettent. La lutte pour leur liberté doit donc être menée par les humains. La comparaison permet ainsi d'exprimer cette détresse animale en la traduisant en détresse humaine afin de la faire entendre et comprendre.

Néanmoins, comme le souligne Patterson, des évidences sont déjà saisissables : « nous savons maintenant, comme nous l'avons toujours su instinctivement, que les animaux peuvent souffrir autant que les humains »<sup>171</sup>. La souffrance animale, bien qu'indicible par les animaux, est pourtant exprimées sous bien des formes par les animaux : Les cris de détresse des animaux devraient être la preuve suffisante de leur désir de vivre.

La parole qui « manque » aux animaux est sans doute le signe qui justifie qu'on puisse les exploiter, les mépriser. Et pour les autres esclaves, ceux de l'espèce « humaine », puisqu'ils sont perçus comme des animaux, ils ne devraient pas avoir le droit de parole<sup>172</sup>.

---

<sup>167</sup> BENTHAM, *Principes de la morale et de la législation*, 1789, [cité dans BURGAT, (1997), *op.cit.*, p.74].

<sup>168</sup> PATTERSON, *op.cit.*, p.50.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>170</sup> BONNARDEL Yves, « Et si l'humain valait l'homme ? Antisexisme et antisécisme: rapport d'un dominant ». In Nicky Le Feuvre et Daniel Welzer-Lang (éds), *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, 2000, [cité dans FERNANDEZ, *op.cit.*, p.61].

<sup>171</sup> PATTERSON, *op.cit.*, p.276.

<sup>172</sup> Voir l'article de CLAVARON Yves, « Chroniques animales et problématiques postcoloniales », dans *Klincksieck Revue de littérature comparée*, 2011/2 n°338 | pages 197 à 21.

Toutefois, dire que les animaux non-humains n'ont pas la parole c'est les voir comme des êtres inférieurs, imparfaits, auxquels il manquerait quelque chose. C'est porter un regard anthropocentré. Dire d'eux qu'ils sont des « sans voix », est une conception erronée à plusieurs égards : les animaux ont un langage, et la plupart vocalisent, cris, hurlent, grognent gémissent. Amandine Sanvisens, fondatrice de l'Association Paris Animal Zoopolis défend l'idée que les animaux sont des êtres forts qui cherchent à se défendre. Elle conseille, à ceux qui cherchent à les défendre, d'éviter de parler d'eux comme des êtres « sans voix »<sup>173</sup>.

Le poète et romancier afro américain Richard Wright a fait l'expérience de la détresse muette des animaux lorsque, dans un hôpital de Chicago pratiquant des tests sur animaux, il devait « dévocaliser » les chiens afin que leurs hurlements ne dérangent pas les patients. Il dit : « Cette vue est venue se loger dans mon imagination comme le symbole de la souffrance silencieuse »<sup>174</sup>.

Or, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de larmes ni de cri, que la douleur n'existe pas. Bien plus, la douleur peut persister longtemps après, alors même que l'on a cessé de pleurer, nous livre Spiegel : « Quiconque a déjà entendu les cris de protestation d'une vache et de son veau qui ont été séparés, peut se rendre compte des sentiments très forts qui unissaient déjà ces deux êtres. Pourtant, les vocalisations d'angoisse sont naturellement très rares chez des animaux comme la vache, pour qui la douleur est en général exprimée en silence »<sup>175</sup>.

En outre, les oppresseurs refusent toute idée que leurs victimes puissent avoir des sentiments, en particulier d'amour. Spiegel met en évidence ce constat : « Les penseurs racistes niaient le fait que l'amour puisse exister chez les esclaves. De la même façon, la plupart des gens aujourd'hui trouvent cela difficile d'accepter que les animaux puissent ressentir de l'amour »<sup>176</sup>.

Le mépris envers les animaux a longtemps été clairement affiché : d'après les traces de la séance parlementaire, le Général Grammont - célèbre pour avoir fait voter, le 2 juillet 1850, la première loi de protection des animaux dite loi Grammont - est moqué par son propre camp, par les conservateurs qui imitent des cris d'animaux. À ces derniers il rétorque : « La cause des animaux est pour moi plus importante que le ridicule que vous pouvez éprouver à me voir la défendre »<sup>177</sup>. Faire de la cause animale une cause sérieuse est l'espoir exprimé par les défenseurs des animaux. Il s'agit de porter la voix des opprimés, de les faire rentrer dans l'Histoire. L'historien Eric Baratay, propose ainsi « une autre vision de l'Histoire », celle des mis de côté, des subalternes, pour balayer l'idée qu'il « n'y aurait d'Histoire intéressante que celle de l'homme »<sup>178</sup>.

---

<sup>173</sup> SANVISENS Amandine, « La résistance animale », conférence publiée le 08 août 2018 sur [Question-animale.org](http://Question-animale.org).

<sup>174</sup> SPIEGEL, *op.cit.*, p.66.

<sup>175</sup> *Ibid*, pp.44-45.

<sup>176</sup> *Id*.

<sup>177</sup> BURGAT Florence « Le droit, les animaux et nous », entretien réalisé par PONTICELLI Adèle, dans *Vacarme* 2015/1 (N° 70), pp. 164-173.

<sup>178</sup> BARATAY Éric, « Les animaux ont été oubliés », *Ballast*, le 11 novembre 2016.

### 4.3.3 Décentrer la vision humaine, du point de vue des animaux

La capacité à se décentrer de soi dépend en grande partie de l'empathie et de l'abnégation : Comme le notent Reus et Comitti, « les tiers qu'il s'agit de prendre en considération ne sont dans la plupart des cas ni nos proches, ni des individus en position de nous inciter à prendre en compte leurs intérêts par la menace de représailles ou la promesse de bienfaits en retour ». Il faut alors être capable d'envisager les animaux pour eux-mêmes, car « chaque espèce a des attributs dont d'autres manquent. Et c'est seulement une vision anthropocentrée du monde qui fait des qualités humaines celles auxquelles les autres espèces doivent être mesurées »<sup>179</sup>. Eric Baratay, rappelle que « pour penser sereinement les animaux, il faut sortir de cette conception de la différence hiérarchisante et penser la diversité des espèces animales »<sup>180</sup>.

D'ailleurs, le système esclavagiste n'est pas spécifique à l'espèce humaine : c'est aussi le mode de vie de certaines espèces de fourmis, les *polyergues*<sup>181</sup>. Cela révèle les similarités entre *cultures*<sup>182</sup> animales, mais ne doit pas servir à justifier l'esclavage, car, « le fait qu'une situation existe n'implique pas qu'elle doive continuer à exister. L'éthique consiste justement à porter un regard critique, informé par des valeurs, sur ce qui existe, pour le changer lorsqu'il est opportun de le faire. (...) C'est là tout l'enjeu du refus du spécisme »<sup>183</sup>.

Les esclavagistes, pour justifier leur domination sur les esclaves disaient que ces derniers n'avaient pas de conscience. De façon similaire, les humains refusent de reconnaître aux animaux leur conscience. David Chauvet met en valeur la notion de *mentaphobie*<sup>184</sup>, pour dénoncer le déni de la conscience animale - déni toujours persistant malgré les nombreuses découvertes scientifiques et la reconnaissance officielle d'une conscience animale<sup>185</sup>. Il dénonce le paradoxe à reconnaître la sensibilité des animaux tout en niant leur *conscience-volonté*<sup>186</sup>.

En outre, réclamer l'égalité animale ne signifie pas qu'il faille accorder exactement les mêmes droits aux humains et aux animaux, mais qu'il faut les traiter à égalité<sup>187</sup> : la « Déclaration des droits de l'animal »<sup>188</sup>, avertit d'ailleurs que seuls les points de ressemblance entre l'homme et l'animal y sont traités à égalité.

Les antispécistes ne souhaitent donc pas que l'on traite moins bien les humains, mais que l'on traite mieux les animaux : Leur but n'est pas de niveler par le bas, mais par le haut. Il s'agit « d'élever le statut des animaux, non d'abaisser celui des humains »<sup>189</sup>.

<sup>179</sup> REUS et COMITTI, *op.cit.*, pp.21 et 24.

<sup>180</sup> BARATAY, *op.cit.*

<sup>181</sup> Les polyergues sont de grandes fourmis qui capturent des ouvrières d'autres espèces pour les faire travailler à leur profit. (Larousse en ligne)

<sup>182</sup> Pour la notion de culture animale, voir G. Chapouthier et J.-C. Nouët (dir.) « Humanité, animalité : quelles frontières ? » *Connaissances et savoirs*, 2006, p. 49-63, [cité dans JEANGENE VILMER, *op. cit.*] Voir aussi CHAUVET (2016), *op. cit.*, p.6.

<sup>183</sup> LEPELTIER, et al, « L'antispécisme est un projet politique », *L'Amorce*, décembre 2018.

<sup>184</sup> Terme créé au début du XXe siècle par l'éthologue américain Donald R. Griffin (voir CHAUVET (2016), *op. cit.*, p.3.)

<sup>185</sup> La Déclaration de Cambridge sur la Conscience, a été signée 7 juillet 2012 pour affirmer que la conscience n'est pas le propre de l'Homme.

<sup>186</sup> CHAUVET, (2016) *op. cit.*, p.7.

<sup>187</sup> Singer parle d'égalité de considération : SINGER (2012), *op.cit.*, p.67.

<sup>188</sup> GERAUD André, *Déclaration des droits de l'animal*, Port-Sainte-Marie, 1939, [cité dans HARDOUIN-FUGIER, *op.cit.*, p.37].

<sup>189</sup> SINGER Peter, *Questions d'éthique pratique*, 1997, p. 83, [cité dans JEANGENE VILMER, *op.cit.*].

#### 4.3.4 Une comparaison irréaliste ?

Le regard antispéciste est un regard tourné vers l'avenir, à tel point que ses ennemis contemporains le juge utopique. Les plus hostiles remettent en cause l'idée d'une possible abolition de l'esclavage des animaux et s'en tiennent principalement à trois arguments : les différences entre les espèces sont basées sur la science alors que les différences entre les races ne sont pas fondées scientifiquement ; les esclaves auraient participé à leur libération tandis que les animaux ne peuvent pas en faire autant en l'absence de moyens identiques (cognitifs, linguistiques, sociaux) ; l'abolition de l'esclavage aurait été possible du fait que les esclaves étaient reconnus comme des humains et donc appartenaient à la même espèce. L'abolition de l'esclavage ne serait donc pas un modèle pour la libération des animaux.

Du point de vue de l'éthique, les réponses antispécistes démontrent que ces raisonnements ne se tiennent pas: en effet, s'il existe des différences scientifiquement fondées entre les espèces, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille dominer les individus des autres espèces ; aussi, la défense du capacitisme a déjà été invalidé par l'exemple de cas marginaux<sup>190</sup>; enfin l'appartenance à l'espèce humaine comme moteur pour l'abolition n'est pas recevable car cela revient à justifier le spécisme. Or, comme le souligne Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, c'est « une telle thèse de la préférence pour les siens qui conduit au racisme ».<sup>191</sup>

Malgré tout, sur le plan pratique, il faut reconnaître que l'idée d'abolir l'esclavage des animaux semble à première vue une ambition irréalisable. Pourtant l'abolition de l'esclavage des Noirs semblait aussi relever de l'utopie selon les esclavagistes et politiques, notamment pour des intérêts économiques. Élodie Veille Blanchard rappelle que « ce monde de servitude semblait d'autant plus normal, que quiconque regardait dans le passé ne voyait guère autre chose que d'autres systèmes esclavagistes »<sup>192</sup>.

Or, « ce qui nous manque aujourd'hui, ce sont des modèles imaginaires de société végétarienne. Ces modèles sont indispensables si on considère le rôle de l'imagination dans l'établissement d'un jugement moral ».<sup>193</sup> Envisager l'abolition de l'esclavage des animaux, requiert d'être capable d'imaginer une société différente et de proposer des solutions alternatives.

Frédéric Mesguich, blogueur et militant antispéciste, propose un scénario d'anticipation qui envisage un siècle de lutte abolitionniste. Selon ses projections, « la France devient en 2114, le 12<sup>ème</sup> pays à interdire la pratique de l'exploitation animale sur l'ensemble de son territoire »<sup>194</sup>.

---

<sup>190</sup> Le fait qu'un enfant ou un handicapé n'aient pas les moyens physiques ou cognitifs pour se libérer par eux-mêmes d'une éventuelle oppression, ne change rien au fait qu'on a le devoir de les défendre. (Voir KYMLICKA et DONALDSON, *op.cit.*, pp.100-102.)

<sup>191</sup> JEANGÈNE VILMER, *op.cit.*

<sup>192</sup> VEILLE BLANCHARD, *op.cit.*, p.151.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p.7.

<sup>194</sup> MESGUICH Frédéric, « Petite histoire de l'abolition de l'exploitation animale », *L'Amorce*, janvier 2020.

Le scénario d'Yves Bonnardel, plus optimiste encore, envisage l'abolition en 2050, et met en évidence la percée de l'anti-naturalisme<sup>195</sup>.

Dépasser l'idée de nature, voilà le projet du transhumanisme abolitionniste. David Pearce, philosophe utilitariste hédoniste, déclare : « La notion d'un végétalisme mondial n'est-elle pas qu'un rêve utopique ? Peut-être bien. Toutefois, d'ici quelques décennies, l'apparition de viandes de synthèse génétiquement élaborées dans des bioréacteurs nous permettra de manger des « viandes » dont le goût sera meilleur que tout ce qu'on trouve aujourd'hui — sans nulle tuerie ni cruauté »<sup>196</sup>.

Certains penseurs précurseurs avaient déjà envisagé des scénarios similaires : le roman d'anticipation *Ravage*, de René Barjavel publié en 1943, empreint d'une ironie critique, laissait entrevoir les chemins de l'égalité universelle: « L'élevage, cette horreur, avait également disparu...(…) La viande était "cultivée" sous la direction de chimistes spécialistes et selon les méthodes mises au point et industrialisées, du génial précurseur Carrel, dont l'immortel cœur de poulet vivait encore au Musée de la Société Protectrice des Animaux »<sup>197</sup>.

L'abolition de l'esclavage des animaux est perçue comme un désir utopique par certains qui considèrent que l'idéologie antispéciste est encore trop peu répandue dans la société. Il faut toutefois rappeler que lors de l'abolition de l'esclavage des Noirs, plusieurs abolitionnistes étaient pourtant racistes car ils se prononçaient contre l'esclavage mais refusaient d'accorder des droits civiques aux Noirs. Cela n'a pourtant pas empêché l'abolition de se produire. Il est alors tout à fait réaliste de croire qu'une abolition de l'esclavage des animaux soit un jour possible, sans attendre que le spécisme soit définitivement aboli.

---

<sup>195</sup> BONNARDEL Yves, « 2050 : que s'est-il passé en 30 ans pour les animaux ? », antispeciste.ch, juillet 2019.

<sup>196</sup> PEARCE David, « [Le Projet abolitionniste](#) », 2007.

<sup>197</sup> BARJAVEL René, *Ravages*, 1943, [cité dans BAERTSCHI Bernard, « Le respect de la valeur intrinsèque des animaux : quelles exigences ? », *Les Cahiers antispécistes* n°39, mai 2017].

## Conclusion

Si les défenseurs de la *comparaison* ont longtemps été critiqués, et le sont encore, il est révélateur qu'au sein même de ces critiques se dégagent les contradictions d'un raisonnement spéciste : affirmer que les esclaves ont été traités *comme des animaux* mais refuser d'admettre que les animaux sont traités *comme des esclaves*, dit bien l'impensée d'un raisonnement qui manque du plus élémentaire sens dialectique.

L'approche comparative révèle ces contradictions porteuses d'injustices et ouvre le champ de considération morale envers les animaux non-humains. En tant qu'enseignante, je considère alors la comparaison comme un outil pédagogique au service de la lutte antispéciste (Annexe 7). Elle offre un véritable terrain d'expérimentation qui permet d'apporter une analyse transdisciplinaire (mêlant notamment l'histoire, l'étude du langage, la citoyenneté, les sciences). Or, l'enseignement de l'esclavage des hommes est encore souvent éludé (même après 2001)<sup>198</sup>. Dans un tel contexte, comment s'attendre à une comparaison étendue aux animaux non humains ? Il est pourtant urgent d'élargir la notion d'Histoire à celle des animaux, comme le revendique l'historien Eric Baratay. Aussi, aborder le droit des animaux en enseignant l'histoire du droit des esclaves permettrait de mieux comprendre le statut accordé aux animaux dans nos sociétés.

En outre, la recherche d'une adéquation qui viendrait faire converger des luttes, ne se fait pas sans heurts : David Olivier, fondateur des *Cahiers Antispécistes*, déplore que l'effort de convergence des luttes se fasse rarement du côté des antisexistes et antiracistes<sup>199</sup>. En effet, chez certains afrovegans, se dessine parfois une construction identitaire qui perçoit l'animal comme un concurrent plutôt que comme un allié. En tant que descendante afro caribéenne, il me semble pourtant nécessaire et non contradictoire d'étendre la critique de l'esclavage aux animaux non-humains. Car écrire l'Histoire « par le bas », celle des dominés (les femmes, les colonisés, les animaux...) ne signifie pas passer par la négation ou le rabaissement des autres (l'Occidental, l'homme...) <sup>200</sup>. C'est adopter un autre point de vue, qui tient compte des plus démunis.

Or, la question des injustices est un sujet sensible qui touche parfois les uns et moins les autres, selon la valeur donnée à l'existence. C'est donc une question de *sensibilité*. Mais cette sensibilité-là est immédiatement politique. Non en ce qu'elle demande « pour qui vais-je voter ? », mais « mon existence est-elle compatible avec cela ? ». Elle rappelle, pour reprendre une formule empruntée à la radicalité, que *la servitude est l'intolérable qui peut être infiniment tolérée*<sup>201</sup>.

<sup>198</sup> L'article 2 de la loi Taubira, du 10 mai 2001, stipule que « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». On note alors une progression du temps scolaire accordé à l'esclavage. Toutefois, Louis-Georges Tin, président du Conseil représentatif des associations noires, déplore encore de nombreuses lacunes. Il persiste aussi un énorme décalage entre la métropole et l'Outre-Mer. En effet, dès l'année 2000, les élèves martiniquais, guadeloupéens, guyanais et réunionnais disposent de manuels scolaires supplémentaires, avec un développement sur la traite des Noirs et le commerce du sucre. (Voir l'article de SABOURIN Léa, « Comment l'histoire de l'esclavage est-elle enseignée en France ? », [Libération.fr](http://liberation.fr), le 10 mai 2017).

<sup>199</sup> OLIVIER David, conférence « D'une convergence des luttes à l'autre » (consultable sur [Les Estivales de la Question Animale](http://lesestivalesdelaquestionanimale.com)).

<sup>200</sup> BARATAY, *op.cit.*

<sup>201</sup> Interview de Julien Coupat, dans [Le Monde.fr](http://lemonde.fr), Le 25 mai 2009.

# Bibliographie

## Livres

1. ADAMS Carol, *The Sexual Politics of Meat: A Feminist Vegetarian Critical History*, Bloomsbury, 2015, KINDLE.
2. BREEZE HARPER Amie, *Sistah Vegan : Black Female Vegans Speak on Food, Identity, Health, and Society*, Lantern Books, 2010, KINDLE.
3. BURGAT Florence *Être le bien d'un autre*, Editions Payot & Rivages, Paris, 2018, KINDLE.
4. BURGAT Florence, *Animal, mon prochain*, Editions Odile Jacob, 1997.
5. CARON Aymeric, *Antispéciste*, Don Quichotte éditions, 2016.
6. CESAIRE Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal*, Bordas, 1947.
7. CHAMOISEAU Patrick, *L'esclave vieil homme et le molosse*, Gallimard, 1997.
8. DARWIN Charles, *Le Corail de la vie* (Notebook B : transmutation of species), 1837-1838.
9. DEL AMO Jean-Baptiste, *L214 : une voix pour les animaux*, Flammarion, 2017.
10. GÜNTHER Anders, *La violence oui ou non*, éditions Fario, 2014.
11. KO Aph et Syl, *Aphro-ism. Essays on Pop Culture, Feminism, and Black Veganism from Two Sisters*, Lantern Books 2017.
12. KYMLICKA Will et DONALDSON Sue, *Zoopolis, une théorie politique des droits des animaux*, Alma Editeur, 2016.
13. Les Désobéissants, *Désobéir pour les animaux*, Editions le passager clandestin, 2014.
14. MARX Karl, *Le Capital*, Livre III, Chapitre XXIII : L'intérêt et le profit d'entreprise, 1894.
15. MARX Karl, *Manifeste du parti communiste*, 1848
16. MARX Karl, *Le Capital, troisième section, la journée de travail*, Editions Folio Essais.
17. PATTERSON Charles. *Un Eternel Treblinka*, Calmann-Lévy, 2008.
18. RICARD, Matthieu, *Plaidoyer pour les animaux, vers une bienveillance pour tous*, Allary Editions, 2014.
19. SINGER Peter, *L'Egalité Animale expliquée aux humains*, Editions Tahin party, 2011.
20. SINGER Peter, *La Libération Animale*, Editions Payot & Rivages, 2012.
21. SINGER Peter, *La Théorie du tube de dentifrice*, Editions Goutte d'or, 2018.
22. SPIEGEL Marjorie, *The Dreaded Comparison: Human and Animal Slavery*, Mirror Books, 1988.
23. VIEILLE-BLANCHARD Elodie, *Révolution végane, inventer un autre monde*, Dunod, 2018.

## Articles

1. ALBERGANTI Michel, « Vénus hottentote : une "rue Cuvier" à Paris est-elle opportune ? », *France Culture*, le 01 novembre 2010.
2. AWADA Dalila « Lorsqu'on dit humain, tout le monde entend blanc : À propos de Aph et Syl Ko, *Aphro-ism* », *L'Amorce*, 07 nov 2017.
3. BAERTSCHI Bernard, « Le respect de la valeur intrinsèque des animaux : quelles exigences ? », *Les Cahiers antispécistes* n°39, mai 2017.
4. BALLUCH Martin, « Abolitionnisme versus réformisme : quel type de campagne conduira finalement aux droits des animaux ? », *Cahiers antispécistes* n°30-31, Décembre 2008.
5. BARATAY Éric, « Les animaux ont été oubliés », *Ballast*, le 11 novembre 2016.

6. BONNARDEL Yves, « 2050 : que s'est-il passé en 30 ans pour les animaux ? », *antispeciste.ch*, juillet 2019.
7. BURGAT Florence « Le droit, les animaux et nous », entretien réalisé par PONTICELLI Adèle, dans *Vacarme* 2015/1 (N° 70), pages 164 à 173.
8. BURGAT Florence, « “Le monde n’est pas un lieu sûr” : Une anthropologie du désastre », dans *L’Homme*, 187-188 / 2008, pp. 463 à 468.
9. BURGAT Florence, « Esclavage et propriété », dans *L’Homme*, 1998, tome 38 n°145.
10. BURGAT Florence, « Une nouvelle préoccupation : le bien-être animal », *Le mangeur et l’animal. Mutations de l’élevage et de la consommation*, 1997.
11. CHAUVET « Le rôle de la mentaphobie dans l’esclavage des animaux non humains en fait et en droit », *Dogma Revue de Philosophie et de Sciences humaines*, mars 2016.
12. CHAUVET David « Et pourtant, ils sont nos esclaves ! », *L’Amorce*, le 7 novembre 2018.
13. CHAUVET David « La volonté des animaux », *Cahiers antispécistes* n°30-31, 2008.
14. CLAVARON Yves, « Chroniques animales et problématiques postcoloniales », dans *Klincksieck Revue de littérature comparée*, 2011/2 n°338 | pages 197 à 211.
15. COUPAT Julien, Interview dans *Le Monde*, Le 25 mai 2009.
16. DARDENNE Émilie, « Portrait de Henry Stephens Salt : Penseur et militant aux engagements multiples », *Cahiers antispécistes*, n°24 - janvier 2005.
17. DUVAL Jérôme « Haïti : De la traite à la dette », *Politis*, le 19 septembre 2017.
18. FERNANDEZ Jonathan, « Spécisme, sexisme et racisme. Idéologie naturaliste et mécanismes discriminatoires », *Nouvelles Questions Féministes*, 1/2015 (Vol. 34), p. 51-69.
19. GIROUX Valéry « Casser un cheval pour le faire danser, c’est immensément grave », *L’Amorce*, le 07 Déc2018.
20. GIROUX Valéry et LARUE Renan, « Chapitre IV. Vers la libération animale, dans *Le véganisme*, 2019, pages 95 à 121.
21. HARDOUIN-FUGIER Élisabeth, « Quelques étapes du droit animalier : Pie V, Schoelcher et Clémenceau », *Le Seuil, Pouvoirs*, 2009/4 n° 131, pages 29 à 41.
22. JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, « Chapitre II : L’antispécisme », dans *L’éthique animale*, 2015, pages 23 à 51.
23. KO Syl « Qu’est-ce que le black veganism ? », *l’Amorce*, le 12 juillet 2019.
24. LARUE Renan, « Faut-il politiser le véganisme ? », *Cités*, 2019.
25. MESGUICH Frédéric, « Petite histoire de l’abolition de l’exploitation animale », *L’Amorce*, janvier 2020.
26. PIKETTY Thomas, « Face à notre passé colonial et esclavagiste, affronter le racisme, réparer l’histoire », *Le monde*, le 13 juin 2020.
27. PINCAS Eric « Briser les chaînes des non-dits », dans « Les vérités sur l’esclavage », *Historia*, mensuel 878 de février 2020.
28. REGAN Tom, « Interview de Tom Regan », *Cahiers antispécistes* n°2, janvier 1992.
29. REILEY Laura « Le groupe démographique végétalien qui croît le plus rapidement est celui des Afro-Américains. Le Wu-Tang Clan et d’autres numéros de hip-hop ont ouvert la voie », *Washington Post*, le 24 janvier 2020.
30. REUS Estiva, COMITI Antoine, « Abolir la viande », *Cahiers antispécistes* n°29, Fév. 2008.
31. SEGAL Jérôme, « La solidarité féministe à l’égard des animaux », *L’Amorce*, le 18Mai 2020.
32. SEGAL Jérôme, « Le véganisme en Israël, un engagement peut en cacher un autre », Gallimard, *Les Temps Modernes*, 2018/3 n° 699, pages 208 à 215.
33. ZEITOUN Charline, « À l’époque des zoos humains », *CNRS Le journal*, le 25 août 2015.

## Sites web

1. [ALF](#)
2. [Arte Tracks](#)
3. [CIWF](#)
4. [Komodo](#)
5. [L214](#)
6. [Peta](#)
7. [Podcast iamvegan.tv](#)
8. [Question animale.org](#)
9. [Vegan.fr](#)
10. [Vegan Impact](#)
11. [Vegan Publisher](#)
12. [Vgt.at \(site de Martin Balluch\)](#)
13. [Viande info](#)
14. [VVV groupe Facebook](#)
15. [Welfarm \(PMAF\)](#)
16. [269 Life](#)

## Blogs

1. [FRANCIONE Gary](#)
2. [L214 blog](#)
3. [The Sistah Vegan Project](#)

## Colloques, conférences, interview

1. PIERRE Emeline, « L’afro-véganisme », Colloque *L’animal et l’humain. Représenter et interroger les rapports interespèces*, Montréal, le 13 avril 2018.  
<http://oic.uqam.ca/fr/communications/lafro-veganisme> [consulté le 10 février 2020]
2. SANVISENS Amandine, « La résistance animale », conférence publiée le 08 août 2018 sur Question-animale.org : disponible sur [Les Estivales de la Question Animale](#) [consulté le 7 mai 2020]
3. LLORED Patrick, « Esclavage humain, esclavage animal » : Extrait de la conférence *Pourquoi faudrait-il donner des droits aux animaux ?* Lyon, le 4 février 2015  
<https://blog.l214.com/2015/03/01/vid%C3%A9o-patrick-llored-esclavage-humain-esclavage-animal> [consulté le 15 janvier 2020]
4. JOSSE Melvin, « Le mouvement animaliste, stratégies et répression », Interview publiée sur la chaîne *Florence V. Sarlat*, le 07 mars 2017.  
<https://www.youtube.com/watch?v=dHI7lkrHC54> [consulté le 23 mai 2020]
5. OLIVIER David, « D’une convergence des luttes à l’autre », (consultable sur [Les Estivales de la Question Animale](#) ) [consulté le 08 avril 2020]

# Annexes

## I. Annexe 1

### Les zoos humains



Le bassin du « village sénégalais », Exposition universelle de Liège, carte postale, héliotypie, 1905. P. BLANCHARD/Collection Groupe de recherche ACHAC

« Toutes les grandes villes qui accèdent à la modernité exposent dans des zoos humains ceux qu'ils considèrent comme des sauvages. Sénégalais, Nubiens, Dahoméens, Égyptiens, Lapons, Amérindiens, Coréens et autres peuples dits exotiques sont ainsi présentés dans un environnement évoquant leurs contrées, souvent dans des costumes de pacotille et aux côtés de bêtes sauvages.

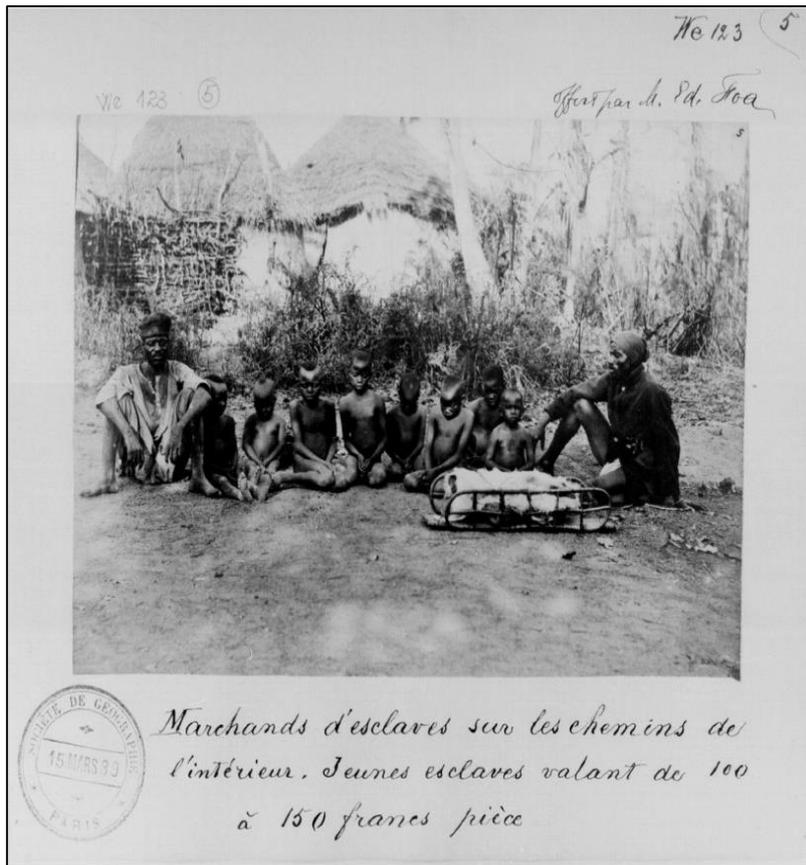
À Bruxelles, en 1897, on peut lire sur un panneau : « *Ne pas donner à manger aux Congolais, ils sont nourris.* »

Plus d'un milliard de visiteurs se seraient pressés pour voir ce type d'exhibitions entre 1870 et 1940 ».

Source : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/a-lepoque-des-zoos-humains>

## II. Annexe 2

### Marché d'esclaves



« Marchands d'esclaves sur les chemins de l'intérieur. Jeunes esclaves valant de 100 à 150 francs pièces. » Photographie du pays achanti (Côte de l'Or) par Edouard Foà en 1888.

**Source :** Bibliothèque nationale de France, département Société de Géographie, SGE SG WE-123.

En novembre 2017, le marché clandestin d'esclaves à la périphérie de Tripoli (Lybie), vendait des migrants autour de 800 dollars.

**Source:**

<https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/lybia-migrant-auctions/index.html>



Marché aux bestiaux de Lisieux.

Lot de cartes postales.

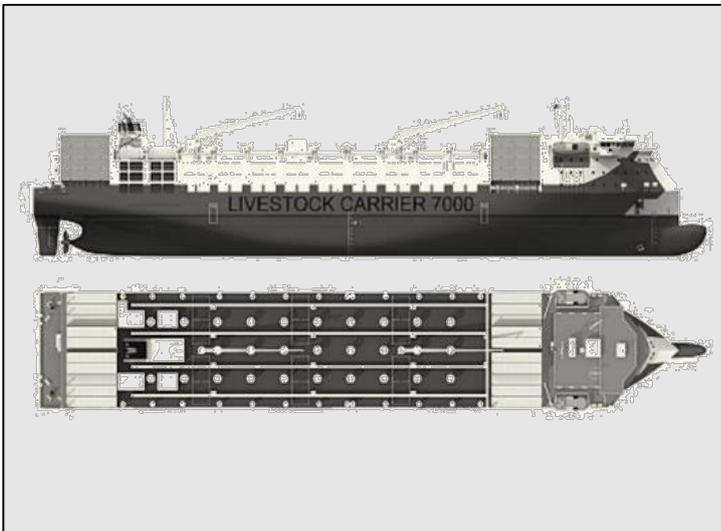
**Source :** <http://www.drouot-morand.com/html/fiche.jsp?id=2591819&np=3&lng=fr&npp=100&ordre=&af=f=1&r=>

### III. Annexe 3

## Navires bétailiers et navires négriers.

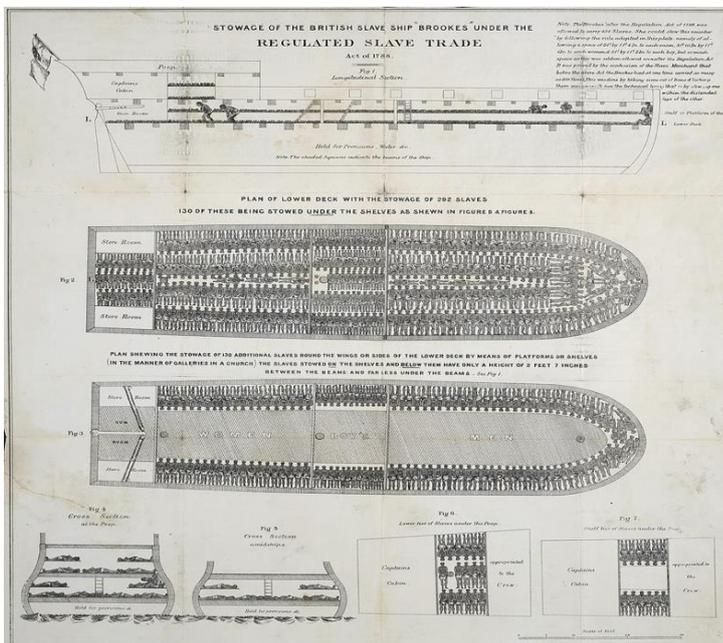


Le *MV Ocean Shearer* a été construit en 1980. Il pouvait embarquer jusqu'à 120000 moutons. Le propriétaire du navire expédiait ensuite les animaux vers le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est, dont une bonne partie en Indonésie.



Un plan du navire bétailier le *Livestock carrier 7000*. Il peut transporter jusqu'à 7000 vaches. Il existe aussi le *Livestock carrier 11000*.

Source : <https://www.seanews.com.tr/groot-ship-design-signs-unique-contract-in-malaysia/77873/>



Un plan du navire anglais négrier le *Brookes* montre comment 454 esclaves sont disposés à bord. Le navire a pu transporter jusqu'à 609 individus.

Source: Plymouth Chapter of the Society for Effecting the Abolition of the Slave Trade, Library of Congress's Prints and Photographs division under the digital ID cph.3a34658. 1 December 1788

#### IV. Annexe 4

« Dix raisons de ne pas abolir l'esclavage au XVIII-XIXème siècle », Robert Higgs.

Liste comparée aux arguments des défenseurs de l'élevage actuel, Aymeric Caron

1. L'esclavage est naturel.
  - ➔ Dans la nature, on mange ou bien on est mangé.
2. L'esclavage a toujours existé.
  - ➔ Manger de la viande est une tradition.
3. Chaque société sur la planète a des esclaves.
  - ➔ Partout, les humains mangent de la viande (ce qui est inexact).
4. Les esclaves ne sont pas capables de prendre soin d'eux-mêmes.
  - ➔ Les animaux ont besoin des éleveurs pour s'occuper d'eux.
5. Sans maîtres les esclaves ne survivraient pas.
  - ➔ Si nous ne les élevions pas, les animaux n'existeraient pas.
6. Là où les gens sont entièrement libres, leur vie est plus difficile que celle des esclaves.
  - ➔ Les animaux exploités sont logés et nourris alors que dans la nature, ils seraient menacés par de multiples dangers et devraient trouver eux-mêmes leur nourriture.
7. Abolir l'esclavage provoquerait un bain de sang et beaucoup de problèmes puisque jamais les maîtres n'accepteraient de libérer leurs esclaves.
  - ➔ Si l'élevage est aboli, cela créerait beaucoup de problèmes car les éleveurs et beaucoup d'autres personnes seraient au chômage.
8. Si l'esclavage est aboli, les esclaves affranchis deviendront des criminels qui vont voler, tuer, violer. La préservation de l'ordre social nécessite donc de s'opposer à l'abolition.
  - ➔ Si l'élevage est aboli que vont devenir les animaux ? Ils vont errer dans les rues, dans la nature, créer un désordre sans nom.
9. Vouloir abolir l'esclavage est utopique et irréaliste. Il est inutile de perdre son temps à discuter de cela.
  - ➔ Vouloir mettre fin à l'élevage est utopique et irréaliste. Il est inutile de perdre son temps à parler de cela.
10. Oubliez l'idée d'abolition de l'esclavage. Il vaut mieux bien veiller à ce que les esclaves soient bien nourris, habillés logés et qu'ils aient accès à des divertissements de temps en temps de manière qu'ils oublient leur condition d'esclaves.
  - ➔ Il ne faut pas abolir l'élevage, mais simplement s'assurer que les animaux sont correctement traités : il faut donc lutter contre les conditions de l'élevage industriel et privilégier les petites exploitations bios, où les bêtes pourront oublier leur condition d'animaux destinés à la boucherie.

Source : CARON Aymeric, *Antispéciste*, Don Quichotte éditions, 2016, pp.252-253

V. [Annexe 5](#)

**Hommage aux marrons**



Statue du Marron inconnu, Port-au-Prince, Haïti.

Source : [Journal lenational.org](http://Journal lenational.org), République d'Haïti



Tatiana, évadée en menant deux attaques en 2004, tuée par balles

Source : SANVISENS Amandine, « La résistance animale », Conférence de, publiée le 08 août 2018 sur [Question-animale.org](http://Question-animale.org)

VI. Annexe 6

**Black Lives Matter & Animal Lives Matter**



Manifestation à Marshall Park le 21 septembre 2016, à Charlotte, NC.

(Crédit photo: Sean Rayford / Getty Images)

Source : <https://www.colorlines.com/articles/black-lives-matter-issues-statement-election-donald-trump>



Whitehall, Londres, Royaume-Uni, le 25 août 2018.

(Photo by Brais G. Rouco/SOPA Images/LightRocket via Getty Images)

Source : <https://www.gettyimages.fr/detail/photo-d%27actualit%C3%A9/woman-seen-holding-a-poster-saying-animal-lives-photo-dactualit%C3%A9/1023554932#>

## VII. Annexe 7

### Exercice pour classes de collège

à partir du livre *The dreaded comparison*, de Marjorie Spiegel, 1988, by Kim Korona  
(traduit de l'anglais par mes soins)

1. Divisez la classe en deux groupes. Donnez à chaque groupe un *paperboard*. Demandez au premier groupe de répertorier **toutes les raisons** pour lesquelles un groupe peut opprimer un autre groupe (par exemple : pour le pouvoir, pour se croire supérieur, pour contrôler les autres, pour gagner de l'argent etc.). Enfin, demandez au deuxième groupe de noter **tous les moyens** qu'un groupe de personnes a utilisé pour en opprimer un autre. (Prévoyez 10 à 15 minutes)
2. À la fin de cette première étape, mettez les deux *paperboard* côte à côte afin que tous les élèves puissent voir les deux listes.
3. Demander aux élèves si dans la liste certaines **raisons** ou certains **moyens** s'appliquent aussi pour les animaux non-humains. Si oui, dessiner alors une étoile à côté de chaque idée. (En réalité, presque toutes, si ce n'est toutes les idées, seront aussi vraies pour les animaux). Vous pouvez aussi demander quelles sont les **raisons** ou les **moyens** dont les humains oppriment les animaux sans pour autant qu'elles oppriment les humains (par exemple : les humains mangent les animaux, mais ils ne se mangent pas entre eux). Ajouter les idées aux listes.
4. Demandez aux élèves quelle est la définition du racisme et écrire leurs réponses sur le *paperboard*. Puis demandez aux élèves une définition du spécisme. (S'ils ne la connaissent pas, demandez-leur ce que le mot « espèces » signifie, et ce qu'en général un mot veut dire quand il s'écrit avec -isme).
5. Montrez aux élèves des photographies qui décrivent des injustices similaires perpétrées sur des animaux non-humains et sur des humains : photographies de navire négrier et d'élevage, tests de syphilis sur les afro-américains et les chimpanzés, laisse pour esclave et chien, humains et animaux derrière des barreaux, femme et animaux représentés comme des objets, etc.
6. Demandez aux élèves quels liens existent entre ces différentes photographies et ce qu'ils pensent de cette comparaison.
7. Expliquez que ces comparaisons ne visent pas à suggérer que les personnes et les animaux non humains sont les mêmes - parce que nous sommes évidemment différents - mais d'illustrer que les racines de l'oppression sont similaires, que l'exécution de l'oppression est similaire, et que si nous le comprenons, nous pouvons créer un monde meilleur pour les humains et les autres espèces. Dirigez une discussion explorant ces questions.
8. Demandez à toute la classe d'énumérer **les raisons** (amour, compassion, compréhension de l'égalité) pour lesquelles des individus choisissent de ne pas en opprimer d'autres et les **moyens** utilisés pour défendre cette cause (campagne de sensibilisation, manifestation, boycotts, etc.). Demandez si ces raisons et ces moyens peuvent s'appliquer à d'autres espèces.
9. Enfin, demandez aux élèves d'écrire librement ce qu'ils ressentent sur l'oppression, et d'écrire au moins une chose qu'ils pourraient faire pour aider à créer un monde meilleur, pour tous les humains et les animaux non-humains.

Source : <https://humaneeducation.org/wp-content/uploads/2012/10/DreadedComp2013.pdf>

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Les fondements de l'esclavage .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 L'oppression dans le langage .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Un langage euphémisant et réificateur : .....	5
1.1.2 Un langage dominateur et animalisant .....	6
<b>1.2 Racisme, sexisme, spécisme .....</b>	<b>7</b>
1.2.1 Le racisme et le colonialisme : .....	7
1.2.2 Le sexisme et la domination patriarcale : .....	8
1.2.3 Le spécisme à l'origine du racisme et du sexisme : .....	9
<b>1.3 Industrialisation et capitalisme .....</b>	<b>10</b>
1.3.1 L'industrialisation, force oppressante ... ou libératrice ? .....	10
1.3.2 Le capitalisme et l'esclavage des temps modernes : .....	11
<b>2 Les moyens de coercition .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1 Les outils et les méthodes utilitaires .....</b>	<b>13</b>
2.1.1 Les outils : .....	13
2.1.2 Le transport : .....	14
2.1.3 La terreur : .....	15
<b>2.2 Les lois de domination et de contrôle .....</b>	<b>16</b>
2.2.1 Une juridiction paradoxale : .....	16
2.2.2 Le droit de propriété : .....	17
2.2.3 La protection de l'esclave (humain) : .....	18
2.2.4 La protection de l'esclave (non-humain) .....	18
<b>2.3 La propagande .....</b>	<b>20</b>
2.3.1 Cacher la vérité : .....	20
2.3.2 Une mission civilisatrice : .....	21
2.3.3 La complicité des spectateurs : .....	21
<b>3 Les chemins vers la liberté .....</b>	<b>22</b>
<b>3.1 Lutttes, révoltes, révolutions .....</b>	<b>22</b>
3.1.1 L'exemple de l'abolition de l'esclavage des Noirs : .....	22
3.1.2 Les mouvements abolitionnistes : .....	23
3.1.3 La violence, oui ou non : .....	24
3.1.4 Lutter pour la conscience : .....	25

<b>3.2</b>	<b>Changer le système .....</b>	<b>26</b>
3.2.1	Réformer ou abolir ? .....	26
3.2.2	Changer le système pour changer les mentalités : .....	27
3.2.3	Changer les mentalités pour changer le système : .....	28
<b>3.3</b>	<b>L'antispécisme et la convergence des luttes.....</b>	<b>29</b>
3.3.1	L'antispécisme et antiracisme .....	29
3.3.2	La convergence des luttes .....	30
<b>4</b>	<b>Une comparaison nécessaire .....</b>	<b>31</b>
<b>4.1</b>	<b>Comparer pour voir l'invisible et dire l'indicible.....</b>	<b>31</b>
4.1.1	Lever le voile sur la réalité : .....	31
4.1.2	Réveiller les consciences : .....	32
4.1.3	Révéler les contradictions : .....	32
<b>4.2</b>	<b>Comparer pour dévaluer les humains ?.....</b>	<b>33</b>
4.2.1	Refuser la comparaison, au nom de l'antiracisme .....	33
4.2.2	Accepter la comparaison au nom de l'antiracisme .....	34
4.2.3	Refuser la comparaison au nom de l'humanisme : .....	35
4.2.4	Accepter la comparaison au nom de l'humanisme : .....	35
<b>4.3</b>	<b>Comparer pour revaloriser les animaux.....</b>	<b>37</b>
4.3.1	Des animaux « désanimalisés » : .....	37
4.3.2	Porter la voix des « sans-voix » : .....	38
4.3.3	Décentrer la vision humaine, du point de vue des animaux.....	40
4.3.4	Une comparaison irréaliste ?.....	41
	<b>Conclusion.....</b>	<b>43</b>
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>44</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>47</b>
	<b>Table des matières .....</b>	<b>54</b>